



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU RENOUVEAU
DÉMOCRATIQUE,
PORTE-PAROLAT
DU GOUVERNEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Partenariat pour un
Gouvernement
Ouvert**





Éditorial de la Ministre déléguée chargée du Renouveau Démocratique, Porte-parole du Gouvernement

Partout dans le monde, nos démocraties font face à des taux d'abstention élevés, révélant une défiance croissante des citoyens envers leurs représentants politiques, et plus largement envers les institutions.

Et pourtant, jamais la volonté de changer les choses et l'envie de jouer un rôle dans la société n'ont été aussi vives, notamment au sein d'une jeunesse plus soucieuse que jamais de prendre soin de la planète. Partout dans notre pays des femmes et des hommes s'investissent chaque jour au service de l'intérêt général, mais selon des modalités différentes et parfois nouvelles : dans des associations, sur les réseaux sociaux, auprès de leur commune...

C'est pourquoi je ne crois pas que nous fassions face à une « crise de la démocratie ». Bien au contraire, cette soif d'engagement, plus forte que jamais, appelle davantage d'initiatives délibératives, pour associer plus étroitement les citoyens à l'élaboration des politiques publiques. Elle appelle davantage de consultations et de concertations, pour que chacun puisse s'exprimer au-delà des seules échéances électorales. Elle appelle davantage de démarches participatives et d'ouverture, pour permettre au plus grand nombre de s'impliquer et d'être utile.

C'est précisément cela, le Renouveau Démocratique.

Le ministère dont le Premier Ministre m'a fait l'honneur de me confier la charge a en effet pour mission de nourrir le dialogue et la réflexion avec la société civile, les institutions et les élus, afin d'accompagner l'émergence de nouvelles pratiques démocratiques.

Cette volonté reflète l'ambition portée par le Président de la République depuis 2017, à travers des innovations concrètes et audacieuses : le Grand Débat National, exercice participatif inédit par son ampleur ; les Conventions Citoyennes, sur le climat et sur la fin de

vie, au sein du Conseil Economique Social et Environnemental dont nous avons renforcé le rôle en 2021 ; les Conseils Nationaux de la Refondation, sur l'école ou la santé, qui se déploient dans l'ensemble des territoires.

Evidemment, le Renouveau Démocratique, en même temps qu'il ouvre de nouvelles perspectives enthousiasmantes, soulève des interrogations. Comment articuler harmonieusement et efficacement démocratie représentative et mécanismes consultatifs ou délibératifs ? Comment favoriser l'engagement de tous et lever les obstacles symboliques ou systémiques qui peuvent parfois tenir certains citoyens éloignés de la participation à la vie publique ? Comment s'assurer que la prise de décision publique soit conforme aux attentes des citoyens ?

C'est pour apporter des réponses à ces questions que mon prédécesseur a lancé l'écriture de ce quatrième plan d'action de la France dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO).

Ce plan d'action a, dès le début, été conçu comme une co-construction avec la société civile, à travers un « forum ouvert », qui a vocation à s'inscrire dans la durée, pour faire vivre la dynamique du PGO et ses valeurs. Il aura pour mission de suivre la mise en œuvre du plan d'action et d'élaborer les plans futurs.

Dès à présent, ce plan d'action national porte des engagements à la hauteur des ambitions de la France en matière de Renouveau Démocratique, autour de trois priorités majeures pour la période 2024-2026 : améliorer et renforcer les pratiques de participation citoyenne et de l'innovation démocratique pour rapprocher les citoyens de la prise de décision publique ; promouvoir l'inclusion et l'engagement citoyen sur l'ensemble du territoire autour des grands défis des politiques publiques ; mettre le numérique au service d'une action publique plus transparente et plus participative.

Ce quatrième plan est placé sous le signe de l'efficacité. Il s'appuie sur les efforts des plans précédents tout en se focalisant sur 17 engagements socles, afin de développer les initiatives ayant le plus fort impact.

Je suis particulièrement fière de porter ce plan d'action, dont l'exigence et la qualité serviront de point de départ à une dynamique plus grande. J'aurai à cœur de la faire vivre de manière durable, en engageant des actions concrètes aux côtés de l'ensemble des acteurs du renouveau démocratique dont le monde associatif et la société civile organisée.

La Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) s'appuiera sur la force des coalitions d'acteurs et sur l'ensemble des ministères pour réussir la mise en œuvre de ce plan d'action ambitieux et concret.

Prisca THEVENOT,
Ministre déléguée chargée du Renouveau Démocratique, Porte-parole du Gouvernement

SOMMAIRE

1. La France, un acteur historique du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.....	5
A. Une implication historique de la France depuis 2014 dans le gouvernement ouvert portée au plus haut niveau	6
B. Retour sur le 3 ^e plan d'action national : forces et axes d'amélioration	7
2. Le Gouvernement ouvert, une brique importante du nouveau modèle démocratique porté par la France.....	11
A. La déclinaison française du Gouvernement ouvert, l'incarnation d'une vision globale et cohérente d'un nouveau modèle démocratique.....	12
B. Des réalisations très concrètes sur des sujets de société fondamentaux	13
C. Des travaux du Gouvernement ouvert qui s'inscrivent dans un foisonnement d'innovations démocratiques.....	16
3. Le renouveau démocratique comme colonne vertébrale du 4^e Plan d'action national français.....	19
A. Une exigence méthodologique de co-construction qui doit se prolonger lors de la phase de mise en œuvre (2024-2026).....	20
B. Des engagements ambitieux articulés autour de trois axes thématiques	21
Annexe : 17 engagements	37

**1. La France, un acteur
historique du Partenariat
pour un Gouvernement
Ouvert**

A. Une implication historique de la France depuis 2014 dans le gouvernement ouvert portée au plus haut niveau

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (Open Government Partnership) est une initiative internationale qui compte 75 pays et des milliers d'organisations de la société civile. Son objectif est de promouvoir les principes de transparence, de participation et de redevabilité dans le but d'améliorer l'action publique et de rendre les gouvernements plus proches, efficaces et responsables envers les citoyens.

Membre depuis 2014, la France s'est déjà fortement impliquée dans le développement du Partenariat. Dès son adhésion, l'importance de nourrir un dialogue renforcé avec la société civile a été soulignée dans l'objectif d'améliorer la transparence de l'action publique et de renforcer la confiance.

Les deux premiers plans d'action nationaux, publiés sous la coordination de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), ont mis en place des engagements concrets, permettant des avancées significatives en matière d'ouverture et de partage des données publiques. La création du réseau des Administrateurs de données ministériels (AMDAC), chargés de définir la stratégie d'ouverture des données des ministères, et l'initiative d'ouvrir les données des marchés publics, trouvent leur origine dans les plans d'action PGO.

En 2016, la France a présidé et organisé le Sommet mondial du PGO à Paris, en collaboration avec le World Resources Institute. Plusieurs grandes priorités politiques ont émergé : la transparence et l'intégrité, la lutte contre la corruption, le climat et le développement durable, ainsi que le partage des biens communs numériques. Ce sommet a réuni plus de 4 000 participants du monde entier. Cet événement a aussi été l'occasion d'accueillir de nouveaux partenaires, comme l'Allemagne et le Burkina Faso, et de soutenir l'engagement de plusieurs pays, notamment d'Afrique francophone, à mener à bien les réformes pour accéder au Partenariat.

Lors du sommet du gouvernement ouvert en septembre 2020, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, le président Emmanuel Macron a réaffirmé l'engagement de la France au sein du PGO : « C'est pourquoi la France est un fervent soutien du Partenariat pour un gouvernement ouvert. C'est le principal forum mondial pour que les gouvernements, la société civile, les citoyens et le secteur privé se rassemblent – non pas pour dire à chacun ce qu'il doit faire mais pour partager les innovations, les idées et les solutions de nature à améliorer nos pays¹. »

¹ Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur le Partenariat pour un gouvernement ouvert, à Paris le 24 septembre 2020.

Le 3^e plan d'action national s'est ainsi inscrit dans un contexte où la France était devenue le premier pays d'Europe en matière d'ouverture des données publiques et où des innovations majeures pour renforcer la place des citoyens dans la prise de décision publique avaient été conduites : le Grand débat national, la Convention Citoyenne pour le Climat ou encore la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Cela a donné lieu à un plan d'action ambitieux qui visait à aller plus loin dans les efforts de transparence et de participation citoyenne, notamment en matière de transition écologique et en réponse à la crise sanitaire.

Le 15 décembre 2021, lors du sommet du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) à Séoul, le président de la République a réaffirmé l'engagement de la France au service de l'ouverture du Gouvernement dans le cadre de la publication de ce 3^e plan d'action : « Au sein de l'OGP, nous n'avons cessé, depuis la fondation du Partenariat, d'approfondir cette mobilisation inclusive, cette intelligence collective. Et nous avons raison. La réponse aux crises que nous vivons, la capacité à relever les grands défis du siècle comme le changement climatique ou la pandémie de COVID sont au bout de cet effort ».

B. Retour sur le 3^e plan d'action national : forces et axes d'amélioration

Le 3^e plan d'action national français a été élaboré dans le cadre d'un dialogue fructueux entre la société civile et les organismes publics.

En plus des administrations centrales des ministères, ce plan engage de nouveaux acteurs cruciaux pour la démarche, parmi lesquels la Cour des comptes, la Cour de cassation, le Conseil d'État, la Commission de l'informatique et des libertés, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (devenu ARCOM), ou encore le Conseil national du numérique.

Au total, 59 engagements ont été pris par ces organismes publics et leurs partenaires de la société civile, consolidés dans ce plan d'action et accessibles en ligne au grand public via une plateforme dédiée.

D'une manière générale, le 3^e plan d'action était l'occasion de diffuser la culture et les valeurs d'ouverture au-delà des acteurs interministériels (DINUM et DITP), qui ont historiquement porté ces sujets. Que ce soit sur l'ouverture des données publiques ou sur la nécessité de nourrir un dialogue proactif avec les citoyens et la société civile, 21 ministères et acteurs publics ont mis en place des dispositifs concrets pour promouvoir la transparence, la participation et la redevabilité au sein de leur périmètre.

C'est ainsi que le ministère de la Santé a organisé des assises citoyennes pour donner la parole aux citoyens sur l'usage des outils numériques dans le domaine de la santé ; que le ministère de la Transition Ecologique a coconstruit la « Stratégie nationale de la biodiversité pour la

période 2021-2030 » ; ou que le Conseil National du Numérique a mené un débat sur la culture numérique dans l'ensemble du territoire national.

Cette mobilisation inédite a permis à la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) de structurer et d'animer un réseau de référents « gouvernement ouvert ». Forts d'un positionnement transverse, ces référents sont responsables de garantir la remontée des actualités PGO et du pilotage des engagements ; de faire vivre le dialogue avec la société civile ; et de diffuser les valeurs d'ouverture au sein de leurs organisations. La structuration de ce réseau est ainsi une brique importante pour la pérennisation de la dynamique PGO en France.

Dans le domaine de l'éducation nationale, le PGO a contribué à renforcer les compétences des acteurs académiques en matière de pratiques participatives et à les sensibiliser aux enjeux du Gouvernement ouvert. L'année 2022 a été ainsi marquée par des temps forts d'échanges et de partage avec cette communauté, au cours desquels ses membres ont bénéficié des formations au *codesign*, d'ateliers d'acculturation sur les pratiques collaboratives, d'un *datathon* et de plusieurs outils et supports d'animation disponibles en libre accès.

Dans le domaine de la justice, ces mesures innovantes ont notamment pris la forme de l'ouverture des données publiques sur les décisions de justice, résultat d'un engagement réfléchi, conçu et déployé dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème justice et data.

En août 2022, le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MEI) du PGO a rendu son rapport sur le processus de co-construction du 3e plan d'action national. Ce rapport salue les efforts de la France pour impliquer de nouveaux acteurs dans la démarche PGO et pour aborder de nouveaux domaines clés de politique publique comme l'éducation et la santé. Il identifie et met en lumière trois engagements phares de ce plan (voir infra).

Retour sur 3 engagements phares du 3^e plan d'action :

Base de données de l'aide publique au développement

Impulsée par le travail réalisé par l'OCDE en la matière, la France a adopté le 4 août 2021 une loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Cette loi prévoit la mise à disposition d'une base de données ouvertes avec les informations relatives à l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale de la France.

Pour répondre pleinement à la lettre et à l'esprit de la loi, le ministère de l'Économie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence Française de Développement (AFD), ont travaillé de concert pour qu'un site internet consacré à l'aide publique au développement

soit créé, de manière à permettre une visualisation dynamique des données et une valorisation d'actions concrètes. L'accès aux données, et surtout leur compréhension, sont ainsi facilités depuis octobre 2022.

Afin de garantir la qualité des données recueillies, une attention particulière a été portée au renforcement de la brique technique de captation de données. Cette campagne de collecte mobilise au total 450 personnes, tant en France qu'à l'étranger et se fait par le biais des ambassades et consulats, des Espaces d'Action Française (EAF) et Alliances Françaises, ainsi que des opérateurs et Collectivités Territoriales (CT).

Fort de cette expérience, le MEAE poursuit ses efforts en matière d'ouverture et de gestion des données, renforçant ainsi l'infrastructure nécessaire à leur manipulation et à leur valorisation.

Pour en savoir plus : <https://data.aide-developpement.gouv.fr/>

Rapports d'initiative citoyennes de la Cour des comptes

La Cour des comptes a organisé du 9 mars au 20 mai 2022 une consultation citoyenne en ligne pour enrichir son programme de travail. Durant cette période, plusieurs milliers de contributeurs ont déposé des suggestions de contrôle, mais aussi commenté et soutenu les propositions d'autres contributeurs.

À l'issue de la consultation, la Cour s'est lancée dans une phase d'analyse des contributions et de sélection des contrôles d'initiative citoyenne à intégrer à sa programmation, de manière collégiale.

Six sujets, correspondant à 15 propositions, ont été finalement retenus : l'école inclusive ; la détection de la fraude fiscale des particuliers ; les soutiens publics aux fédérations de chasseurs ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; l'intérim médical et la permanence des soins ; le recours par l'État à des cabinets de conseils privés. L'ensemble de ces contrôles font l'objet de publications tout au long de l'année 2023.

En juillet 2023, le premier rapport issu de la consultation citoyenne a été publié.

L'engagement de la Cour des comptes dans cette démarche de participation citoyenne pour enrichir son programme de travail a un potentiel de transformation substantiel. Il ne s'agit rien de moins que de lancer ce qui est désormais qualifié de « rapports d'initiative citoyenne ».

Pour en savoir plus : <https://participationcitoyenne.ccomptes.fr/>

Accélérateur d'initiatives citoyennes

Annoncé par le président de la République lors du 7e sommet mondial du PGO à Séoul en 2021, l'Accélérateur d'Initiatives Citoyennes (AIC), a clôturé sa première promotion le 29 novembre 2022 avec 9 initiatives lauréates, sélectionnées parmi 200 candidatures par un jury d'experts et un panel de 15 citoyens. Que ce soit, par exemple, pour obtenir l'agrément d'un ministère ou pour se déployer dans de nouveaux territoires, les lauréats de l'AIC déclarent avoir gagné un temps significatif dans le déclenchement de coopérations avec les acteurs publics.

Le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a souhaité donner une suite à ce programme prometteur afin de développer pleinement son potentiel, à la faveur d'une deuxième promotion qui a été lancée en mai 2023. Portée par la Direction Interministérielle du Numérique, la 2ème saison de l'AIC vise à interfacier les porteurs de communs numériques issus de la société civile avec les politiques publiques, autour de cas d'usages concrets dans l'État, avec les administrations qui utilisent des communs numériques.

Pour en savoir plus : <https://citoyens.transformation.gouv.fr/>

Malgré ces réalisations majeures, le rapport du MEI a également pointé l'absence d'un forum multipartite institutionnalisé, mettant la France en défaut de ses engagements. Ce constat est conforme aux normes de participation du PGO qui demande la création d'un espace de dialogue entre le Gouvernement et la société civile, permettant, grâce à des réunions régulières dont les règles sont publiques, de co-piloter les plans d'actions nationaux et de promouvoir le Gouvernement ouvert.

Pour la toute première fois, ce « forum multipartite » a été mis en œuvre pour construire ce 4ème plan d'action national. Cette initiative va désormais être pérennisée afin de prolonger l'exercice de co-construction avec la société civile organisée et d'améliorer les mécanismes de transparence et de redevabilité sur l'élaboration et la mise en œuvre des engagements PGO.

**2. Le Gouvernement ouvert,
une brique importante du
nouveau modèle
démocratique
porté par la France**

A. La déclinaison française du Gouvernement ouvert, l'incarnation d'une vision globale et cohérente d'un nouveau modèle démocratique

→ *Faire avancer le pays dans un esprit de dialogue et de responsabilités partagées*

Face aux grandes transitions climatiques, démographiques, numériques, l'intervention des acteurs institutionnels, politiques ou sociaux n'est pas suffisante. Ces grandes transitions sont d'une telle complexité et sont si intriquées qu'elles imposent de mettre autour de la table des parties prenantes multiples développant de nouvelles coopérations avec le gouvernement et l'administration.

Dans ce contexte, il paraît primordial de bâtir du consensus – ou à défaut un cadre pour les dissensus -, de remettre les Françaises et les Français au cœur des grandes décisions et d'agir sur le terrain. En somme, l'objectif clairement fixé est de faire avancer le pays dans un esprit de dialogue et de responsabilités partagées.

Le président de la République a fixé un cap : celui du dialogue, de la construction et de la volonté de bâtir ensemble, en créant des « coalitions d'acteurs ». C'est le sens de la méthode du « avec vous » qui s'est incarnée concrètement avec la mise en place des Conseils nationaux de la refondation (CNR) dans différents champs de l'action publique, ou encore dans le déploiement de processus délibératifs inédits et innovants pour formuler des recommandations sur des grandes questions de société.

→ *Revitaliser la démocratie en articulant démocratie participative et démocratie représentative et en mobilisant les coalitions d'acteurs*

Revitaliser notre vie démocratique passe par un équilibre entre différentes formes de démocraties qui doivent coexister harmonieusement : représentative bien sûr, mais aussi participative et délibérative.

C'est cette complémentarité qu'il faut travailler et approfondir dans une logique « gagnant-gagnant » où chacun des termes de l'équation s'enrichit de l'autre. Il s'agit dès lors de réussir à incarner vis-à-vis des citoyens l'idée d'une « démocratie continue » qui permet aux citoyens de continuer à intervenir dans la fabrication des politiques publiques en-dehors des seuls temps électoraux.

Dans cette perspective, cette « démocratie continue » appelle aussi à construire des « coalitions » avec tous les acteurs concernés. Il s'agit de mobiliser les services de l'État et ses opérateurs, les collectivités, les acteurs du secteur privé et de la société civile pour, ensemble, mieux répondre aux grands défis et transitions que nous traversons.

« Embarquer les autres acteurs, ce n'est pas aller vers *moins d'État*, c'est construire un État pilote, plus efficace, plus en lien avec les réalités des territoires, et les attentes de nos concitoyens². »

« Pris par le haut, tous les sujets deviennent des objets de posture ou de division. Mais traités en partant du bas, par les gens, donnant à nos concitoyens l'occasion concrète, visible, mesurable, de s'impliquer, alors cela change tout.³»

B. Des réalisations très concrètes sur des sujets de société fondamentaux

Aujourd'hui, les idées fortes présentées ci-dessus « ont des mains » pour reprendre l'expression du philosophe Baptiste Morizot⁴. Elles s'incarnent dans des réalisations concrètes et majeures constitutives d'un nouveau modèle démocratique à valoriser.

→ **Capitaliser sur le cycle des conventions citoyennes qui se perfectionnent**

Sur le climat puis la fin de vie, plusieurs dizaines de citoyens tirés au sort ont été accompagnés par des experts et des chercheurs pendant plusieurs mois pour produire des recommandations qui ont permis d'éclairer la décision publique. Ces temps forts constituent des preuves probantes de l'efficacité des dispositifs de délibération en mini-public.

En juin 2020, la Convention citoyenne pour le climat a adopté 149 propositions dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Ces propositions ont alimenté le travail normatif, notamment la loi Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021, et permis d'avancer sur des sujets structurants comme l'amélioration de la qualité de l'air dans les grandes villes, la lutte contre la bétonisation des sols, ou encore l'extension de la vente en vrac dans les supermarchés d'ici 2030.

Par la suite, entre décembre 2022 et mars 2023, le format a été réactivé sur le sujet de la fin de vie. Rassemblant 184 citoyens tirés au sort illustrant la diversité de la société française, la Convention avait pour mission de répondre à la question posée par la Première ministre : « Le

² Discours de la Première Ministre Elisabeth Borne, « Les rencontres des cadres dirigeants de l'État », mai 2023

³ Discours de Politique Générale du Premier Ministre Jean Castex, juillet 2020.

⁴ « Raviver les braises du vivant. En défense des foyers de libre évolution », Baptiste Morizot, 2019, HAL Archives ouvertes.

cadre d'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ? ». Au terme des travaux, après neuf sessions de travail et 27 jours de débat, les conventionnels ont été reçus à l'Élysée par le chef de l'État, lequel a annoncé, sur la base de leurs recommandations, confier au Gouvernement la mission d'élaborer un nouveau projet de loi sur la fin de vie en France.

Plus récemment encore, les États généraux de l'information (EIG) ont été lancés à l'initiative du président de la République en juillet 2023 dans l'objectif d'établir un diagnostic sur les enjeux liés à l'information et de proposer des actions concrètes qui pourront se déployer à différentes échelles : nationale, européenne ou internationale. Ces États généraux se déroulent entre octobre 2023 et mai 2024 et sont conduits par un comité de pilotage indépendant. Des groupes de travail thématiques œuvrent à partir d'octobre 2023 jusqu'en mai 2024 à l'élaboration d'une liste de recommandations répondant aux enjeux de l'avenir de l'information. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est partenaire des États généraux de l'information et remettra un avis par le truchement de sa Commission « Education, culture et communication ».

Ces exercices ambitieux s'inscrivent dans la continuité de la réforme de 2021 du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), troisième assemblée constitutionnelle, où est représentée la société civile organisée. Le CESE a été reformé pour conduire les grandes consultations que lui confie le gouvernement ou dont il se saisit. La réforme de 2021 accroît la place de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques en faisant du CESE le « carrefour des consultations publiques » et renforce par ailleurs son positionnement comme institution de référence en matière de participation citoyenne. En raison de son rôle crucial au service du renouveau démocratique, le CESE a été directement associé aux travaux de co-construction du 4e plan d'action national français du PGO.

En parallèle de ces grands rendez-vous démocratiques, il est important de souligner le travail réalisé, sous l'autorité du ministère du Renouveau démocratique, par le **Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC)** dont la mission consiste à développer la participation citoyenne au sein de l'État. Depuis sa création en 2019, le CIPC accompagne les administrations dans la conception et le pilotage de dispositifs participatifs et délibératifs.

Parmi les exemples de dispositifs accompagnés par le CIPC :

- Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, en appui au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le CIPC a piloté en 2021 18 conférences régionales avec 746 citoyens tirés au sort en France métropolitaine et en Outre-mer et 1 conférence nationale à Paris avec l'objectif d'orienter les priorités de l'Union Européenne ;
- Dans le cadre de la Concertation nationale sur l'avenir du mix énergétique, auprès de la Direction générale de l'énergie et du climat, le CIPC a piloté le forum des jeunes réunissant 200 jeunes de 18 à 35 ans, tirés au sort en France métropolitaine et en Outre-mer.

→ Permettre la massification de la participation citoyenne en activant les potentialités du numérique : l'exemple de l'application numérique Agora, conçue par le ministère du Renouveau démocratique

Le numérique est un puissant levier de massification de la participation des citoyens à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Conçue par le ministère du Renouveau démocratique et lancée le 28 septembre 2023, l'application mobile Agora est le premier projet numérique du Gouvernement permettant un dialogue direct et continu avec les Français à l'échelle nationale.

Sur cette application gratuite et accessible à tous, les citoyens peuvent à la fois répondre en quelques clics à des consultations initiées par différents ministres, afin d'éclairer les politiques publiques en cours, mais aussi interpeller directement le Gouvernement à travers un système inédit de « questions citoyennes ».

Ainsi, en moins de trois mois, l'application a été téléchargée par plus de 100 000 Français. Dix thématiques ont été jusqu'ici soumises à consultation, comme la transition écologique, l'avenir de l'Europe, le handicap ou encore la lutte contre les violences faites aux enfants, recueillant plus de 85 000 contributions. Toutes feront l'objet de suites concrètes : textes de loi, évolutions normatives, annonces budgétaires, plans ministériels, etc.

Près de 10 000 questions citoyennes ont par ailleurs été posées au Gouvernement, recueillant jusqu'ici plus de 250 000 soutiens. Les ministères concernés répondent chaque semaine à la question la plus populaire en vidéo.

→ **Poursuivre la dynamique des CNR territoriaux en santé et en éducation**

Le Conseil national de la refondation (CNR) a été lancé par le président de la République le 8 septembre 2022. Le CNR repose sur une méthode partenariale inédite visant à bâtir des consensus sur une lecture commune de la situation du pays et des solutions concrètes autour de sujets essentiels pour le quotidien de nos concitoyens.

Depuis son lancement, cette méthode s'est déployée au service de deux enjeux majeurs pour notre pays : les grandes transitions, avec les CNR thématiques, à l'échelle nationale, et les services publics de proximité via les CNR territoriaux Santé et Education, à l'échelle locale.

La méthode CNR est centrée sur les usagers, se déclinant autour de coalitions de parties prenantes variées et prêtes à jouer le jeu de la co-construction. Elle est basée sur des diagnostics objectivés par des données et des constats partagés.

Après 12 mois de travaux, les CNR thématiques lancés en 2022 sont désormais clôturés, et ont donné naissance à une pluralité de points de sortie (propositions de loi, feuilles de routes, mesures directes). Le président de la République a annoncé le 7 septembre 2023 que la santé mentale et notre modèle productif seraient à l'ordre du jour des prochains CNR.

Les travaux en santé et en éducation poursuivent leur déploiement. Leur succès sur l'ensemble du territoire illustre l'intérêt et la pertinence de cette méthode. En effet, ce sont déjà plus 10 000 projets concrets déposés en éducation, et plus de 450 réunions CNR santé tenues dont 250 projets territoriaux labellisés et financés sur des sujets structurants comme l'égalité d'accès aux soins.

Les écoles et établissements qui le souhaitent et dont le projet nécessite un soutien financier bénéficient d'un accompagnement de la part des autorités académiques et de crédits du Fonds d'innovation pédagogique. Ce soutien peut être sollicité à tout moment, l'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, et peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet. Le fonds d'innovation pédagogique est doté de 500 millions d'euros au moins sur l'ensemble du quinquennat.

C. Des travaux du Gouvernement ouvert qui s'inscrivent dans un contexte de foisonnement d'innovations démocratiques

→ *Le PGO ne se substitue pas à l'existant, il le valorise et l'approfondit*

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) constitue un actif clé dans la perspective d'une mise en œuvre concrète de la « nouvelle méthode » portée par le président de la République et le Gouvernement pour associer la société civile et les citoyens à l'élaboration des politiques publiques.

Il constitue un cadre d'action à investir et un puissant levier d'incarnation de la feuille de route gouvernementale en matière de « renouveau démocratique ».

→ *Une Plateforme de ressources*

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est d'abord une plateforme de ressources et de recherche à l'échelle internationale. Les équipes Europe et Monde du PGO s'appuient sur une expertise solide co-construite avec les acteurs publics et la société civile depuis désormais dix ans.

Le rapport « Signaux vitaux » publié en 2021 par le PGO à l'occasion de son 10e anniversaire est une illustration de ce travail de documentation et d'objectivation des dynamiques du « gouvernement ouvert » à toutes les échelles (nationales comme locales) et sur toutes les géographies (75 pays et 105 gouvernements locaux).

→ *Une communauté organisée d'acteurs*

Le PGO constitue un réseau d'acteurs de haut niveau, praticiens de l'action publique et intégrés à la société civile et aux dynamiques citoyennes. Favorisant les retours d'expérience, les échanges de bonnes pratiques, la valorisation de cas d'usage, ce réseau est facilement mobilisable à un niveau politique comme à des échelons plus techniques.

Ces communautés d'acteurs s'investissent par ailleurs notamment autour de groupes thématiques comme l'éducation, la lutte contre la corruption, la justice, l'inclusion, l'espace civique, le droit à l'information, les parlements ouverts ou encore la gouvernance numérique.

→ *Un cadre méthodologique et d'action*

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert constitue, enfin, un cadre d'action éprouvé depuis dix ans sur des territoires divers.

La dynamique de co-construction puis de co-mise en œuvre formelle et institutionnalisée de plans d'action nationaux sur deux années, soumis à des logiques d'évaluation indépendante en amont et en aval du processus, constitue bien ce cadre « clé en main » sur lequel il s'agit de capitaliser.

**3. Le renouveau
démocratique comme
colonne vertébrale
du 4^e Plan d'action
national français**

A. Une exigence méthodologique de co-construction qui doit se prolonger lors de la phase de mise en œuvre (2024-2026)

Conçu sous le patronage du ministre du Renouveau démocratique Oliver Véran, ce 4e Plan d'action pour un gouvernement ouvert se concentre sur les enjeux d'approfondissement du renouveau démocratique.

Pour garantir la conformité aux normes du PGO, les travaux de co-construction du 4^e Plan d'action ont été orchestrés autour de quatre principes fondamentaux :

→ **Responsabilité**

Les parties prenantes ont été investies d'une co-responsabilité dans la définition et la mise en œuvre des prochains engagements à intégrer dans le 4e plan d'action national. En reconnaissance de leur implication historique au sein du PGO, les associations Démocratie Ouverte et Transparency International France ont été sollicitées pour contribuer à la construction de cette démarche en collaboration étroite avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), mobilisant ainsi leurs réseaux respectifs lors des phases de co-construction.

→ **Co-construction**

Les modalités de travail et de gouvernance ont été partagées avec les parties prenantes du PGO, qu'elles proviennent du secteur public ou de la société civile. Ce processus a donné naissance à un nouvel équilibre coopératif entre l'administration et la société civile, concrétisé lors de deux ateliers de co-construction animés par la DITP le 30 octobre puis le 27 novembre 2023 au Lieu de la Transformation Publique. En plus des référents PGO issus de divers ministères, ces ateliers ont rassemblé des acteurs du monde de la recherche comme le World Resources Institute et le Centre de recherche IMODEV de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, et plusieurs organisations de la société civile faisant partie de l'écosystème d'acteurs liés à l'innovation démocratique et au gouvernement ouvert, notamment : A voté, Tous Elus, Anticor, ACTE, DebatLab, Les Budgets Participatifs, UNICEF France, Parlons Démocratie, Décider Ensemble et la 27^{ème} Région. Dans une démarche en « entonnoir », les ateliers de co-construction ont permis d'aligner les parties prenantes autour de la raison d'être du 4e PAN ; d'identifier les freins et leviers pour maximiser l'impact du futur plan ; de cerner des champs thématiques problématisés ; et, enfin, de stabiliser une liste de propositions d'engagements.

→ **Transparence**

Un engagement de transparence a été adopté pour rendre publiques les étapes du processus et les modalités d'association de la société civile à ces travaux. Les dates des ateliers ont été diffusées en amont auprès des réseaux d'acteurs de la société civile et des référents PGO au

sein des administrations. De plus, un outil collaboratif a été instauré pour permettre aux organisations de soumettre des propositions de manière transparente vis-à-vis des autres parties prenantes.

→ **Redevabilité**

La nécessité de rendre compte aux parties prenantes de la manière dont leurs propositions ont été prises en compte ou des réponses pour lesquelles certaines d'entre elles ont été rejetées a été reconnue. Ainsi, pour préserver la richesse de cette co-construction et maintenir l'engagement de tous, il est proposé de créer un espace « *ce que nous avons entendu* », inspiré des dispositifs mis en place par d'autres pays du PGO tels que l'Espagne ou le Canada. Cet espace vise à synthétiser les propositions d'engagements qui ne seront pas intégrées dans la version finale du plan d'action, respectant ainsi le principe de redevabilité tout en offrant aux parties prenantes la possibilité d'incorporer de nouveaux engagements tout au long de la première année suivant la publication du plan d'action.

B. Des engagements ambitieux articulés autour de trois axes thématiques

L'incarnation de ces principes dans le cadre d'un dialogue fructueux entre les administrations et la société civile a permis de faire émerger 17 engagements organisés en trois grands axes thématiques :

Axe 1 : améliorer et renforcer les pratiques de participation citoyenne et de l'innovation démocratique pour rapprocher les citoyens de la prise de décision publique

L'objectif des engagements pris dans cet axe est de contribuer à la pérennisation des démarches de participation citoyenne afin d'en renforcer la qualité méthodologique, notamment en matière de lien avec la prise de décision. Cela nécessite de doter le domaine de l'innovation démocratique de compétences et de standards plus élevés, de travailler sur la formation des agents et des décideurs publics, ainsi que sur l'institutionnalisation des pratiques participatives.

1. Réaliser un état des lieux des démarches de participation et d'innovation démocratique pour favoriser l'adoption et le déploiement de ces pratiques à large échelle dans tous les ministères – *Ministère du Nouveau démocratique (MRD), Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)*

En France et à travers le monde, la démocratie représentative est confrontée à des critiques croissantes et à une remise en question de sa légitimité à refléter les aspirations de la société dans ses décisions. Pour répondre à cet enjeu, les dispositifs de démocratie participative se sont multipliés au cours des dernières années, cherchant à accroître l'influence de la voix citoyenne dans le processus décisionnel public.

Malgré la multiplication de ces exercices, la démocratie participative fait toujours l'objet de reproches en raison de son manque supposé de représentativité pour certaines populations, de son utilisation potentielle à des fins politiques, ainsi que de la complexité à démontrer l'impact sur la décision et le suivi des actions qui en découlent, ce qui peut conduire à une érosion de la crédibilité de ces exercices.

Cet engagement a donc pour objectif de dresser un état des lieux des méthodes et dispositifs de participation et d'innovation démocratique menés dans l'ensemble des administrations. Il s'agit, pour la première fois, d'établir une synthèse des démarches et des bonnes pratiques engagées en matière de nouveau démocratique, à la fois pour valoriser l'ensemble des démarches réalisées mais aussi pour capitaliser sur ces exercices, les diffuser plus largement, mieux identifier les pratiques inspirantes et, à l'inverse, les écueils et difficultés rencontrés. Cet état des lieux a vocation à être rédigé avec l'ensemble des administrations et largement diffusé pour servir de cadre de référence aux acteurs publics.

2. Former les agents publics aux méthodes et outils de l'intelligence collective (facilitation et coalitions d'acteurs) et à la participation citoyenne avec la mise en partage d'un référentiel commun de formation entre les administrations – *Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)*

Actuellement, il existe une lacune significative dans la formation des agents de l'administration française en matière de facilitation, d'intelligence collective et de participation citoyenne. Le *turnover* au sein des effectifs entraîne une perte de compétences, compromettant la pérennité de ces méthodes novatrices au sein des structures gouvernementales.

De plus, ces compétences ne bénéficient pas toujours de la reconnaissance nécessaire, ce qui entrave leur intégration dans les modes de fonctionnement quotidiens. Malgré de nombreuses initiatives, celles-ci demeurent souvent dispersées et peu coordonnées, soulignant la nécessité d'un dispositif partagé par tous, basé sur un référentiel commun.

Pour assurer une implantation solide de ces pratiques, il est également crucial d'établir et de maintenir un réseau d'agents formés à long terme, favorisant ainsi la diffusion continue de ces compétences et leur ancrage dans la culture administrative.

Construites comme des parcours incrémentaux, les formations promettent aux nouveaux facilitateurs d'entrer étape par étape dans l'acquisition de ces compétences. Par exemple, la formation initiale en facilitation s'étendra sur 2 jours et permettra aux agents volontaires de s'approprier les premiers outils et d'adopter la bonne posture.

Après une pratique conséquente et régulière, le formé aura la possibilité de renforcer ses connaissances à l'aide de modules complémentaires (maîtriser les outils de facilitation graphique, apprendre à animer des temps de débat et de délibération entre citoyens, s'initier au co-développement) et de participer à des temps inspirationnels où pourront intervenir des acteurs de la société civile (Démocratie Ouverte, des universitaires...) pour sensibiliser et donner à voir leurs expériences diversifiées de participation et d'intelligence collective dans différentes situations.

De la même façon, une délégation d'agents publics formés pourrait être amenée à participer aux Rencontres Européennes de la participation, organisées par l'association « Décider Ensemble », pour découvrir et s'enrichir des initiatives participatives de tous les acteurs du territoire. Depuis 2017, les Rencontres européennes de la participation constituent le rendez-vous annuel pour les professionnels et praticiens de la participation citoyenne et de la concertation francophones et européens.

La diffusion dans les territoires des compétences et pratiques en matière de facilitation, de mobilisation de l'intelligence collective et de participation citoyenne pourra s'appuyer sur le réseau des laboratoires d'innovation territoriale animé par la DITP. Ces structures placées auprès des préfets de région seront renforcés en 2024, notamment en termes de moyens humains et financiers. Les laboratoires d'innovation publique ont pour mission de faciliter l'émergence et l'expérimentation de solutions à l'initiative des agents.

Présents sur l'ensemble du territoire national, les laboratoires aident à faire travailler ensemble les différents acteurs des politiques publiques au-delà des silos administratifs existants. Ils permettent de capitaliser sur les initiatives des agents et/ou amener l'innovation publique là où elle n'est pas encore présente. Ils sont enfin un levier de formation et de transformation culturelle par le « faire ».

3. Mettre en place et animer dans la durée un espace institutionnalisé de dialogue et d'action entre les acteurs publics et la société civile organisée sur le gouvernement ouvert (espace de type « forum ouvert ») – *Ministère du Renouveau démocratique, Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), Conseil économique, social et environnemental (CESE)*

Depuis son adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en 2014, la France ne s'est pas encore dotée des outils préconisés par le PGO pour assurer un cadre de co-construction entre les acteurs de l'État et les organisations de la société civile. Il apparaît ainsi nécessaire et utile de créer un espace de dialogue et de co-construction entre les services de l'État et les organisations de la société civile et animer une communauté de membres du PGO.

Hébergé au sein du CESE, chambre de la participation citoyenne et de la société civile organisée, le Forum du Gouvernement Ouvert sera l'espace de gouvernance de la France dans le PGO, s'inspirant ainsi du modèle appliqué dans d'autres pays membres.

Ce Forum aura plusieurs objectifs : co-construire les plans d'action nationaux en lien avec les politiques prioritaires du gouvernement (PPG) ; suivre et piloter les travaux de mise en œuvre des engagements ; évaluer les actions réalisées.

Sa présidence sera assurée par un acteur public et un membre de la société civile, élus lors de la première séance plénière. Le secrétariat de l'instance sera assuré par le ministère du Renouveau démocratique, chargé du PGO, avec l'appui de la DITP qui convoque les administrations, rédige et valide les ordres du jour co-définis avec le comité de direction. Les membres de la société civile seront sélectionnés par un appel à candidatures ou par convocation directe en fonction des besoins identifiés par les groupes de travail thématiques.

4. Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de la France aux acteurs engagés pour la promotion des principes du gouvernement ouvert, des droits humains et de l'innovation démocratique en Afrique et dans d'autres régions partenaires de la politique d'investissement solidaire et durable – *Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et Agence Française de Développement (AFD)*

Les questions de transparence, d'accès à l'information, de participation citoyenne se posent partout dans le monde, à l'heure où les atteintes à la démocratie se multiplient. Le PGO constitue à ce titre une communauté de praticiens qui agit pour faire évoluer les pratiques du fonctionnement démocratique, au-delà des scrutins électoraux. Cette communauté agit à plusieurs échelles, en France mais aussi dans tous les pays et territoires qui ont rejoint cette initiative.

En lien avec la priorité 8 du Conseil Présidentiel du Développement, et inscrit dans le CICID en juillet 2023 « Soutenir les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation », la France s’engage à soutenir, dans sa politique d’investissement solidaire et durable à l’international, les acteurs du gouvernement ouvert et de l’innovation démocratique.

Ainsi, depuis 2017, la France accompagne des pays d’Afrique francophone membres du PGO pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs engagements relatifs au Partenariat, à travers le projet Programme d’Appui aux Gouvernements Ouverts en Afrique francophones.

La première phase du PAGOF (2018-2022) a fait l’objet d’une évaluation externe positive qui a souligné notamment les résultats encourageants en matière d’atteinte des engagements vis-à-vis du PGO, le renforcement de la culture du gouvernement ouvert dans les administrations appuyées, une culture du dialogue entre administration et société civile renforcée et, enfin, l’émergence d’une communauté de praticiens entre les continents africain et européen.

Ces résultats positifs amènent la France à poursuivre son action dans les pays partenaires pour accompagner et intensifier les efforts de réforme et d’ouverture. Depuis le lancement de la phase 2 du PAGOF (2022-2025), plusieurs recommandations ont été intégrées. Il s’agit désormais de prévoir un élargissement de la dynamique au-delà du continent africain et un axe plus important sur les droits humains et l’innovation démocratique.

5. Définir un cadre pour un statut du citoyen participant - Conseil économique social et environnemental (CESE) et Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Aujourd’hui, l’accès effectif aux démarches participatives et délibératives exclut en pratique certains citoyennes et citoyens volontaires du fait de contraintes professionnelles, économiques ou encore familiales. En effet, la participation à un exercice participatif de long cours nécessite souvent une adaptation de ses temps de vie et, pour les actifs, la participation est soumise à l’acceptation de l’employeur.

Ces contraintes ne permettent pas de garantir à tous les citoyens une participation effective à la construction des politiques publiques et engendrent une difficulté de représentation de certaines catégories socio-professionnelles (ex. : personnes en situation de précarité, familles monoparentales, ouvriers...).

Ainsi, à travers cet engagement, il s’agit de définir les contours de ce qui pourrait devenir un réel statut pour les participantes et participants à des exercices délibératifs de long cours. Cela pourrait notamment passer par plusieurs axes :

- L'indemnisation des participantes et participants ;
- Les modalités de mise en œuvre d'un « congé » citoyen ;
- La mise en œuvre d'un dispositif de valorisation des compétences acquises grâce à la participation à un exercice démocratique.

Cet engagement doit ainsi permettre la participation équitable et effective des citoyennes et citoyens à la construction de l'intérêt général dans le cadre de dispositifs participatifs.

Axe 2 : renforcer l'inclusion et l'engagement citoyen sur l'ensemble du territoire national autour des grands défis de politiques publiques

Les engagements de l'axe 2 se concentrent sur le renforcement de l'inclusion et de l'engagement citoyen à l'échelle nationale, notamment autour des principales priorités de l'action publique. Ils doivent permettre d'impliquer l'ensemble de la population dans les processus démocratiques et de créer une participation citoyenne plus étendue et représentative.

6. Développer de nouvelles modalités de diffusion de la connaissance des institutions démocratiques et ainsi favoriser l'engagement civique des jeunes à travers la création puis la diffusion massive d'une « Fresque de la démocratie » – Ministère du Renouveau démocratique (MRD), Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et partenaires associatifs

En mars 2022, en réponse à une saisine du Premier ministre, le CESE a émis un avis sur « l'engagement et la participation démocratique des jeunes ». Face aux taux d'abstention records et à une méfiance croissante envers les institutions démocratiques, le rapport alerte sur une génération qui se sent parfois exclue du processus démocratique. Il met en avant l'importance de renforcer leur participation active à la vie citoyenne afin que leur voix soit davantage reconnue.

Parmi les préconisations du rapport, la première d'entre elles vise à instaurer une éducation active à la démocratie dès la maternelle, afin de promouvoir l'exercice de la citoyenneté dès le plus jeune âge. Il est suggéré d'adopter des approches interactives, favorisant un apprentissage continu par la pratique, à travers des activités de groupe et des méthodes pédagogiques coopératives. C'est à cet enjeu que doit répondre cet engagement.

En s'inspirant du concept de la Fresque du Climat, à laquelle plus d'1,5 million de Français ont déjà participé, il s'agit de créer une « Fresque de la Démocratie » pour sensibiliser les citoyens au fonctionnement de l'action publique et aux rôles de nos institutions, en les invitant à explorer de façon ludique les mécanismes de notre vie démocratique.

Ce projet implique la création d'un support visuel interactif, conçu pour être utilisé dans des ateliers, des séminaires et des événements éducatifs. Cette fresque pourrait inclure des sections consacrées à la répartition des pouvoirs, aux processus électoraux, aux droits fondamentaux, et à d'autres aspects essentiels de la vie démocratique. Chaque composant serait accompagné d'explications claires et accessibles pour promouvoir une compréhension approfondie et participative.

En favorisant l'interaction, cette « Fresque de la Démocratie » a vocation à encourager le dialogue et la réflexion collective, mais aussi à rendre accessible au plus grand nombre, et notamment aux plus jeunes, les grands enjeux liés au fonctionnement de la vie publique.

7. Simplifier le moment de vie « je vote » et faciliter l'inscription ou la mise à jour d'inscription sur les listes électorales via un parcours numérique optimisé – Ministère de la transformation et de la fonction publiques, avec le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Dans le cadre du chantier de « simplification des 10 moments de vie des Français » qui vise à simplifier l'expérience des Français à des moments clés de leur vie en partant de leur ressenti, le Gouvernement s'est engagé à simplifier le moment de vie « je vote ».

Les équipes de la DITP et de la DINUM appuient conjointement le ministère de l'Intérieur dans la modernisation et la simplification du parcours du votant, en travaillant en étroite collaboration avec des associations de la société civile, telles que « A voté » et « Tous élus ».

Ces travaux ont permis d'identifier trois étapes particulièrement sensibles, à simplifier en priorité :

- L'inscription sur les listes électorales : nombre important de pièces justificatives à fournir, opportunité de proactivité avec la mise en pratique du « dites-le nous une fois », démarche impliquant le recours à plusieurs interfaces web ;
- La demande de procuration : numérisation partielle de la démarche avec la nécessité de se rendre au commissariat, tribunal judiciaire ou brigade de gendarmerie pour finaliser la demande ;

- Les modalités d'information des usagers, notamment au travers des professions de foi : transmission de documents par voie postale qui ne sont pas lus, interface numérique disponible uniquement pour les élections législatives (ergonomie et accessibilité de l'interface qui est à optimiser).

La mise en œuvre de ces mesures de simplifications du parcours du votant doit permettre de renforcer la participation des citoyens à la vie électorale.

8. Répondre au mieux aux besoins spécifiques en santé des territoires en s'appuyant sur les parties prenantes à travers la démarche des CNR territoriaux en Santé – Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP)

Le système de santé doit faire face à différents enjeux : accès aux soins, développement de nouvelles prises en charge, coordination des soins à l'échelle locale, renforcement des dispositifs de prévention, évolution des métiers de soignants, etc. Ces difficultés touchent les territoires de manière différenciée.

Des solutions adaptées doivent être identifiées au regard des problématiques de chaque territoire, dans une logique d'adaptation et de différenciation. Il s'agit de partir de la réalité vécue par les Français, dans sa diversité, pour proposer des innovations, des expérimentations, des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés. Il s'agit également de s'appuyer sur les dynamiques locales pour mettre en place des solutions partagées et soutenues localement.

L'objectif de cet engagement est de poursuivre le déploiement de la méthode CNR au service de la fabrique des politiques locales de santé, et de mettre en œuvre les propositions qui seront identifiées dans ce cadre.

Après une première phase de concertation entre octobre 2022 et janvier 2023, réunissant environ 10 000 participants sur tout le territoire, l'organisation des Conseils nationaux de la refondation en santé se pérennise, grâce à une gouvernance dédiée au niveau départemental (direction départementale des ARS) et infra-départemental en mobilisant les instances de démocratie sanitaire locale (CTS). Cette organisation permet d'accélérer le déploiement de projets prioritaires et à impact, accompagnés grâce à la mise en place du droit de dérogation des directeurs généraux d'ARS, d'une enveloppe dédiée de 30 millions d'euros dans le cadre du FIR en 2023, et d'un soutien en matière d'ingénierie pour les projets qui le nécessitent. Ainsi, de nombreuses ARS ont fait le choix d'opérationnaliser leurs Projets Régionaux de Santé (PRS) en organisant des CNRs associant les parties prenantes, et aboutissant sur des Contrats Locaux de Santé (CLS), vecteurs contractuels de projets territoriaux en santé.

En parallèle, les CNR santé irriguent désormais l'ensemble de l'action du Ministère de la Santé et de la Prévention. Les synthèses issues des discussions locales permettent d'orienter et de prioriser les chantiers d'action du Ministère :

- Conformément à l'engagement de la Première ministre, 100 médicobus seront déployés pour amener la santé jusqu'aux territoires les plus enclavés, en partenariat avec les collectivités territoriales ;
- Pour renforcer l'accès à la santé pour les citoyens et favoriser la coopération des professionnels de santé, 4 000 maisons de santé seront déployées partout en France ;
- Les équipes de l'Assurance maladie sont pleinement mobilisées pour proposer un médecin traitant à chaque patient en ALD dans notre pays ;
- Pour désengorger les urgences, une campagne de recrutement d'assistants de régulation médicale a été lancée – cette fonction, premier interlocuteur du 15, joue un rôle clé d'orientation des appelants ;
- Parce que favoriser les solutions locales aux problématiques locales nécessite de faire vivre la démocratie en santé par le dialogue, la loi Valletoux achève la couverture de l'ensemble du territoire en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et la bonne intégration de l'ensemble des parties prenantes.

9. Elaborer des projets pédagogiques répondant aux besoins locaux et de nature à améliorer le niveau des élèves, leur bien-être et à lutter contre les inégalités à travers la démarche du CNR éducation « Notre école, faisons-la ensemble » - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)

Le service public de l'éducation nationale est le premier pilier de notre contrat social républicain. Pourtant, l'école n'arrive pas toujours à tenir sa promesse : permettre à chaque élève de maîtriser les savoirs fondamentaux et donner, à tous, les mêmes chances de réussite. Face à ce défi, le Conseil national de la refondation (CNR) doit permettre d'insuffler un nouvel élan à la politique éducative en prenant appui sur les initiatives locales de chaque communauté éducative volontaire.

Sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, la démarche du CNR Education associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, professeurs, parents, élèves, personnels sociaux, de santé et administratifs, ainsi que les collectivités et les partenaires économiques ou associatifs de l'école. Le CNR Education contribue à redonner à chaque école toute sa place comme lieu de vie et d'apprentissage où s'édifie la citoyenneté et la société de demain. Il favorise l'expérimentation de nouvelles méthodes et pratiques pédagogiques, facilite la coopération éducative au sein de l'école et de l'établissement et permet d'accompagner les initiatives des équipes, au plus près des besoins des élèves.

En appui du projet d'école ou d'établissement, les projets imaginés par les équipes investissent les différentes dimensions de la politique éducative (élévation du niveau, lutte contre les inégalités, santé et bien-être) pour définir une action pédagogique concertée, et de long terme. Dans chaque académie, une équipe a été constituée au plus près du terrain pour apporter aux directeurs d'école et chefs d'établissement qui le demandent un appui technique pour la construction et le suivi de ces projets innovants.

Pour cela, deux éléments sont essentiels :

- Soutenir humainement, financièrement et hiérarchiquement les initiatives des équipes pédagogiques et favoriser le partage d'expériences via le fonds d'innovation pédagogique, doté de 500 millions d'euros sur cinq ans (2022-2027) ;
- Renforcer l'expertise des établissements et des écoles dans la conduite de projets (appuyé par la formation des cadres pédagogiques, par l'accompagnement des porteurs de projets et inscrit dans une démarche d'auto-évaluation).

10. Associer un maximum de parties prenantes à la planification écologique du pays en s'appuyant sur des ressources pédagogiques accessibles à tous, en favorisant des modalités d'appropriation interactives et en les mettant en capacité d'agir sur leur périmètre respectif de responsabilité – Secrétariat général de la planification écologique (SGPE)

Un réchauffement climatique qui s'accélère, une biodiversité fragilisée, des transitions qui bousculent nos modes de vie : nous devons nous donner les moyens d'élaborer collectivement une réponse puissante à ces bouleversements.

De fait, la transition écologique est l'urgence du siècle et elle exige une planification de nos actions, de l'échelle planétaire à l'échelle locale, et une accélération de nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation de notre société au changement climatique.

Bâtir des consensus est essentiel pour avancer, mettre en œuvre les solutions que nous connaissons déjà et en imaginer de nouvelles. Il s'agit plus spécifiquement, au-delà des constats, d'identifier des solutions actionnables sur 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels : (1) Mieux se déplacer ; (2) Mieux protéger notre écosystème ; (3) Mieux se nourrir ; (4) Mieux produire ; (5) Mieux se loger ; (6) Mieux consommer.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : l'État, les collectivités, les entreprises et les citoyens.

C'est pourquoi le Secrétariat général de la planification écologique (SGPE) entretient un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes associées à la planification écologique, notamment les associations de la société civile organisée et les citoyens. À travers ces échanges réguliers, le SGPE met en œuvre des initiatives visant à prendre en compte la diversité des points de vue et à favoriser l'engagement de tous. C'est le sens des COP régionales, organisées dans chaque région à partir de novembre 2023, qui ont pour objectif de construire des plans d'actions cohérents et partagés, permettant de tenir compte des spécificités de chaque territoire.

De plus, un programme d'accompagnement numérique sera déployé dans l'objectif d'accompagner les Français dans leurs actions pour la transition écologique. Co-construit avec les utilisateurs finaux, ce programme proposera un meilleur éclairage sur l'empreinte carbone individuelle et facilitera l'accès aux aides de l'État.

11. Renforcer une démarche participative, de dialogue social et d'information pour créer une culture du numérique et de l'IA - *Health Data Hub*

Des tensions existent aujourd'hui autour du numérique - et des données - du fait d'un manque de compréhension de ce que cela couvre, d'un déficit d'information et de pédagogie, de difficultés de repérage des données, de leurs usages et mises à dispositions de la communauté (entendue comme société civile). Ces difficultés sont aussi liées, en partie, au fait que le sujet est traité par secteur (la santé, l'environnement, le transport, le numérique...), ou sur un champ particulier du numérique (l'open data, l'inclusion numérique, ...), l'attention portée au citoyen étant restreinte le plus souvent au sujet de la fracture numérique et de son inclusion.

Pour répondre à cet enjeu, le Health Data Hub propose de travailler de concert avec les collectivités territoriales et les associations de la société civile pour construire et diffuser une culture du numérique commune et partagée. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des actions menées dans le cadre du 3e plan d'action national, notamment la conférence de consensus tenue avec France Assos Santé visant à recueillir les propositions citoyennes sur la sensibilisation de la société au partage des données de santé.

12. Partager notre expérience en termes de données et de lutte contre la désinformation auprès de nos ressortissants - *Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)*

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a consolidé une expérience dans le cadre de la lutte contre la désinformation qui mériterait d'être mieux partagée auprès de nos ressortissants.

Répartis à l'international, nos ressortissants sont confrontés à des cadres réglementaires locaux disparates, notamment en termes de protection des données personnelles. Lorsque le droit n'est pas assez mature pour protéger l'intérêt de nos ressortissants, il devient nécessaire de s'appuyer sur de bonnes pratiques d'hygiène informationnelle (gestion de ses données personnelles, bons réflexes de lutte contre la désinformation, manipulation de l'information dans le cadre des élections, etc.)

Pour répondre à cet enjeu, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères propose de porter ces expertises à l'attention du grand public, notamment au travers de contenus vulgarisés et de retours d'expérience qui seront diffusés dans les prochains mois.

Axe 3 : mettre le numérique au service d'une action publique plus transparente et plus participative

Cet axe vise à accroître la transparence de l'action publique, tout en facilitant l'accès à l'information et la participation des citoyens à ces processus. Plusieurs engagements visent notamment à promouvoir une culture du numérique ouvert « par défaut », en favorisant l'usage des logiciels libres et des communs numériques par tous les acteurs publics.

13. Poursuivre la démarche de transparence sur les résultats de la feuille de route du gouvernement auprès de tous les Français et jusqu'à la maille locale, à travers le Baromètre des résultats de l'action publique – Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Piloté par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, avec l'appui de la DITP et du Service d'information du Gouvernement, le baromètre des résultats de l'action publique rend accessible à tous l'avancement précis des chantiers prioritaires du Gouvernement, au travers d'une centaine d'indicateurs qui se déclinent à l'échelle nationale, régionale et départementale. A titre d'exemple, les résultats associés aux enjeux suivants sont publiés :

- Multiplier par dix la puissance photovoltaïque d'ici 2050 : on peut y suivre à la maille régionale la production des installations photovoltaïques et leur évolution ;
- Libérer du temps aux soignants : le recrutement du nombre d'assistants médicaux, avec un objectif de 10 000 fin 2026, est présenté au niveau départemental ;

- Lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement scolaires, avec le déploiement d'actions de prévention dans les établissements : l'indicateur suivi est le déploiement du programme pHARe dans les écoles, collèges et lycées à l'échelle départementale.

En mai 2023, une nouvelle ambition a été donnée au baromètre avec trois types d'évolution :

- Un baromètre plus accessible, enrichi de contenus pédagogiques sur les réformes et les politiques publiques dont il restitue les résultats ;
- Un baromètre plus serviciel : pour chaque chantier, une plateforme de redirection vers les sites du Gouvernement ou des préfectures pour accéder directement à des informations complémentaires et bénéficier des mesures présentées.
- Un baromètre territorialisé : des résultats présentés à la maille locale pour suivre l'avancée des chantiers sur chaque territoire. En novembre 2023, une campagne de communication #Cequichangepourmoi a été lancée par les préfectures avec l'appui du SIG pour valoriser les avancées au niveau de chaque territoire.

Le baromètre des résultats de l'action publique concrétise un engagement présidentiel fort et inédit sous la Ve République : la transparence des résultats de l'action publique. Il démontre également la détermination du Gouvernement à améliorer la vie quotidienne des citoyens dans chaque territoire, à accélérer la mise en œuvre des réformes et à renforcer l'évaluation de l'action publique, grâce à un pilotage par les résultats et par la donnée.

De plus, pour chaque indicateur publié, un fichier de données au format CSV est disponible en open source sur le site data.gouv.fr.

14. Développer et massifier les consultations citoyennes sur les grands enjeux de politiques publiques en s'appuyant sur l'application Agora – Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Le numérique est un puissant levier de massification de la participation des citoyens à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Conçue par le ministère du Renouveau démocratique et lancée le 28 septembre 2023, l'application mobile Agora est le premier projet numérique du Gouvernement permettant un dialogue direct et continu avec les Français à l'échelle nationale.

Sur cette application gratuite et accessible à tous, les citoyens peuvent à la fois répondre en quelques clics à des consultations initiées par différents ministres, afin d'éclairer les politiques publiques en cours, mais aussi interpeller directement le Gouvernement à travers un système inédit de « questions citoyennes ».

Ainsi, en moins de trois mois, l'application a été téléchargée par plus de 100 000 Français. Dix thématiques ont été jusqu'ici soumises à consultation, comme la transition écologique, l'avenir de l'Europe, le handicap ou encore la lutte contre les violences faites aux enfants, recueillant plus de 85 000 contributions. Près de 10 000 questions citoyennes ont par ailleurs été posées au Gouvernement, recueillant jusqu'ici plus de 250 000 soutiens. Les ministères concernés répondent chaque semaine à la question la plus populaire en vidéo.

A travers cet engagement, le Gouvernement s'engage à proposer sur l'application, dans les mois à venir, de nouvelles fonctionnalités, notamment pour rendre accessibles des consultations citoyennes émanant d'autres acteurs (par exemple : les préfetures ou le CESE).

15. Tisser des partenariats de long terme entre l'État et les porteurs de communs numériques libres - *Direction interministérielle du numérique (DINUM)*

La coopération entre les administrations et les communs numériques libres est un puissant levier pour construire un numérique d'intérêt général et des services numériques résilients et souverains, qui contribuent à la transparence de l'action publique.

Il existe de nombreux acteurs au sein de la société civile qui œuvrent pour un numérique d'intérêt général. Parmi eux, des porteurs de communs numériques qui travaillent, parfois militent, pour faire vivre des produits numériques, bases de données ou de contenus ouverts, conçus et maintenus par des communautés de contributeurs à l'échelle nationale, voire mondiale.

Tisser des partenariats de long terme entre l'État et les porteurs de communs numériques libres, qu'il s'agisse de communs de la donnée ou de logiciels libres, implique :

- Pour les organismes publics : de connaître les principaux logiciels libres vers lesquels ils doivent migrer en priorité. Il faut pour cela identifier 10 logiciels libres dans le socle interministériel de logiciels libres (<https://code.gouv.fr/sill>) et construire une offre de service d'accompagnement à la migration réussie vers ces logiciels libres.

- Pour les porteurs de communs numériques issus de la société civile : de mieux interfacier les communs numériques libres et les politiques publiques. Il peut être difficile d'accéder aux ressources publiques, de savoir à quelle porte frapper dans l'administration. Or, se faire reconnaître et accompagner par les services ou les agents de l'État peut être essentiel pour démultiplier leur impact.

C'est pourquoi la Direction Interministérielle du Numérique propose deux actions complémentaires :

- Identifier les 10 logiciels libres indispensables du SILL et construire une offre d'accompagnement à la migration vers ces solutions. La construction de l'offre de service doit adresser des irritants identifiés par les administrations dans ces sujets de migration et proposer une méthode dont pourraient s'emparer librement les organismes publics.
- Renforcer les coopérations entre l'État et les initiatives citoyennes porteuses de communs numériques, au service de l'intérêt général avec l'accompagnement de l'Accélérateur d'initiatives citoyennes (AIC). L'AIC est un engagement qui propose depuis 2022 un espace dédié au sein de l'État, où administrations et communs numériques peuvent se rencontrer et créer des liens durables. Pour cela, nous soutenons le développement de cas d'usages concrets dans l'État, avec les administrations qui utilisent des communs numériques.

Cet engagement vise à continuer à encourager et à favoriser la co-construction d'outils numériques par la société civile, au service de l'intérêt général.

16. Mettre en place un Observatoire du Service Public de la Donnée - Direction interministérielle du numérique (DINUM)

L'article 14 de la loi pour une République Numérique de 2016 prévoit que la mise à disposition des données de référence constitue une mission de service public relevant de l'État en vue de faciliter leur réutilisation.

Sous la coordination d'Etalab, le service public de la donnée de référence (SPDR) vise à mettre à disposition les jeux de données qui constituent une référence commune pour nommer ou identifier des produits, des services, des territoires ou des personnes.

A ce jour, neuf jeux de données sont catégorisés comme des données de référence, ayant comme points communs leur caractère national et leur fort impact économique et social. Leurs identifiants « pivot » servent à croiser un très grand nombre d'autres jeux de données.

Dans l'objectif de continuer à renforcer l'utilisation de ces jeux de données et de promouvoir la transparence des données publiques, l'Observatoire du Service Public de la Donnée publiera régulièrement un état des jeux de données concernés. Il mettra l'accent sur la qualité du contenu, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité, la fraîcheur des mises à jour, le respect des formats et spécifications, ainsi que les taux de disponibilité des services de téléchargement et des API. L'observatoire permettra de valoriser le travail des administrations participant à l'amélioration des données.

En parallèle, l'observatoire s'attachera aussi à identifier les jeux de données répondants aux critères du L321-4 et à mettre en place un dispositif favorisant l'amélioration de la qualité des données de référence, conformément aux dispositions prévues par le R321-8 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

17. Développer les projets de mise à disposition des guichets d'accès centralisés des données, notamment en matière de transition écologique - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) / Commissariat général au développement durable (CGDD)

La découvrabilité et l'accès aux données de la transition écologique sont encore perfectibles, à la fois pour les acteurs des politiques publiques, les chercheurs ou les citoyens.

Les données sur la transition écologique sont très dispersées : il existe plus de 130 systèmes d'information de partage de données présents sur plus de 50 plateformes et 130 organisations propriétaires de ces données. Une étude réalisée remonte 156 difficultés liées à l'utilisation d'une plateforme de données. Celles-ci s'articulent autour de 6 axes : Qualité des données, Découvrabilité, Acculturation, Valeur d'usage, Réplicabilité, Gouvernance.

Dans cette perspective, les acteurs publics renforcent leurs travaux en matière d'ouverture des données, dans l'objectif de répondre aux difficultés rencontrées par les utilisateurs et de favoriser leur réutilisation.

Le projet « Ecosphères », par exemple, a pour vocation de référencer de manière pérenne et sur chaque territoire les données utiles à l'appui des politiques publiques du pôle ministériel de la transition écologique et énergétique et de la cohésion des territoires, répondant aux chantiers France Nation Verte.

Des acteurs tels que l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ou Météo France jouent également un rôle central dans cette démarche visant à promouvoir la réutilisation des données qui seront essentielles pour réussir la transition écologique. Pour favoriser l'innovation, Météo France ouvrera à partir de 2024 l'accès à toutes ses données publiques d'observation, de prévision, climatologiques et de prévision du futur.

Annexes

17 engagements

ENGAGEMENT 1

ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES DE PARTICIPATION

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

En France et à travers le monde, la démocratie représentative est confrontée à une méfiance croissante et à une remise en question de sa légitimité à refléter les aspirations de la société dans ses décisions. Pour répondre à cet enjeu, les dispositifs de démocratie participative se sont multipliés au cours des dernières années, cherchant à accroître l'influence de la voix citoyenne dans le processus décisionnel public.

Malgré la multiplication de ces exercices, la démocratie participative fait toujours l'objet de critiques en raison de son manque supposé de représentativité pour certaines populations, de son utilisation potentielle à des fins politiques, ainsi que de la complexité à démontrer l'impact sur la décision et le suivi des actions qui en découlent, ce qui peut conduire à une érosion de la crédibilité de ces exercices.

Quel est l'engagement ?

Titre : Réaliser un état des lieux des démarches de participation et d'innovation démocratique pour favoriser l'adoption et le déploiement de ces pratiques à large échelle dans tous les ministères

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement a donc pour objectif de dresser un état des lieux des méthodes et dispositifs de participation et d'innovation démocratique menés dans l'ensemble des administrations. Il s'agit, pour la première fois, d'établir une synthèse des démarches et des bonnes pratiques engagées en matière de renouveau démocratique, à la fois pour valoriser l'ensemble des démarches réalisées mais aussi pour capitaliser sur ces exercices, les diffuser plus largement, mieux identifier les pratiques inspirantes et, à l'inverse, les écueils et difficultés rencontrés.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Revitaliser notre vie démocratique passe par un équilibre entre différentes formes de démocraties qui doivent coexister harmonieusement : représentative bien sûr, mais aussi participative et délibérative.

C'est cette complémentarité qu'il faut travailler et approfondir dans une logique « gagnant-gagnant » où chacun des termes de l'équation s'enrichit de l'autre. Il s'agit dès lors de réussir à incarner vis-à-vis des citoyens l'idée d'une « démocratie continue » qui permet aux citoyens de continuer à intervenir dans la fabrication des politiques publiques en-dehors des seuls temps électoraux.

Quels sont les impacts attendus ?

Cet état des lieux a vocation à être rédigé avec l'ensemble des administrations et largement diffusé pour servir de cadre de référence aux acteurs publics.

Porteurs de l'engagement

- Ministère du Renouveau démocratique
- Direction interministérielle de la transformation publique

Parties prenantes à associer

- Organisations de la société civile participant au forum ouvert multipartite (Démocratie Ouverte, Debatlab, etc...)

Jalons clés

- *Dès le premier trimestre 2024* : Former un groupe de travail pour suivre l'implémentation de cet engagement.
- *Avant la fin de l'année 2024* : Traduire cet état des lieux en document écrit et ambitieux, avec une présentation publique.

ENGAGEMENT 2

FORMER LES AGENTS PUBLICS

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Actuellement, il existe une lacune significative dans la formation des agents de l'administration française en matière de facilitation, d'intelligence collective et de participation citoyenne. Le fort turnover au sein des effectifs entraîne une perte de compétences, compromettant la pérennité de ces méthodes novatrices au sein des structures gouvernementales.

De plus, ces compétences ne bénéficient pas toujours de la reconnaissance nécessaire, ce qui entrave leur intégration dans les modes de fonctionnement quotidiens. Malgré de nombreuses initiatives, celles-ci demeurent souvent dispersées et peu coordonnées, soulignant la nécessité urgente d'un dispositif partagé par tous, basé sur un référentiel commun. Pour assurer une implantation solide de ces pratiques, il est également crucial d'établir et de maintenir un réseau d'agents formés à long terme, favorisant ainsi la diffusion continue de ces compétences et leur ancrage dans la culture administrative.

Quel est l'engagement ?

Titre : Former les agents publics aux méthodes et outils de l'intelligence collective (facilitation et coalitions d'acteurs) et à la participation citoyenne avec la mise en partage d'un référentiel commun de formation entre les administrations

Description : Construites comme des parcours incrémentaux, les formations promettent aux nouveaux facilitateurs d'entrer étape par étape dans l'acquisition de ces compétences. Par exemple, la formation initiale en facilitation s'étendra sur 2 jours et permettra aux agents volontaires de s'approprier les premiers outils et d'adopter la bonne posture.

Après une pratique conséquente et régulière, le formé aura la possibilité de renforcer ses connaissances à l'aide de modules complémentaires (maîtriser les outils de facilitation graphique, apprendre à animer des temps de débat et de délibération entre citoyens, s'initier au co-développement) et de participer à des temps inspirationnels où pourront intervenir des acteurs de société civile (Démocratie Ouverte, des universitaires ...) pour sensibiliser et donner à voir leurs expériences diversifiées de participation et d'intelligence collective dans différentes situations.

De la même façon, une délégation d'agents publics formés pourrait être amenée à participer aux Rencontres de la participation, portées par l'organisme Décider Ensemble, pour découvrir et s'abreuver des initiatives participatives de tous les acteurs du territoire. Organisées depuis 2017, les Rencontres européennes de la participation constituent le rendez-vous annuel pour les professionnels et praticiens de la participation citoyenne et de la concertation francophones et européens.

La diffusion dans les territoires des compétences et pratiques en matière de facilitation, de mobilisation de l'intelligence collective et de participation citoyenne pourra s'appuyer sur le réseau des laboratoires d'innovation territoriale animé par la DITP. Ces structures placées auprès des préfets de région seront renforcés en 2024, notamment en termes de moyens humains et financiers. Les laboratoires d'innovation publique ont pour mission de faciliter l'émergence et l'expérimentation de solutions à l'initiative des agents.

La diffusion dans les territoires des compétences et pratiques en matière de facilitation, de mobilisation de l'intelligence collective et de participation citoyenne pourra s'appuyer sur le réseau des laboratoires d'innovation territoriale animé par la DITP. Ces structures placées auprès des préfets de région seront renforcés en 2024, notamment en termes de moyens humains et financiers. Les laboratoires d'innovation publique ont pour mission de faciliter l'émergence et l'expérimentation de solutions à l'initiative des agents. Présents sur l'ensemble du territoire national, les laboratoires contribuent à faire travailler ensemble les différents acteurs des politiques publiques au-delà des silos administratifs existants. Ils permettent de capitaliser sur les initiatives des agents et/ou d'amener l'innovation publique là où elle n'est pas encore présente. Ils sont enfin un levier de formation et de transformation culturelle par le « faire ».

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Pour améliorer l'efficacité et la légitimité des processus administratifs, il est essentiel de permettre aux agents de monter en compétences dans l'usage et la diffusion des méthodes participatives.

En les dotant des connaissances nécessaires pour installer de manière pérenne ces outils, l'administration peut créer un changement culturel durable. Cela favorise non seulement une meilleure compréhension des besoins citoyens, mais aussi la mise en place de processus plus agiles, innovants et ouverts.

En encourageant les agents à intégrer ces pratiques dans leur quotidien et dans leurs missions, l'Etat établit une base solide pour une administration plus réactive, efficiente et en phase avec les attentes de la société.

La formation des agents publics à la facilitation, à l'intelligence collective et à la participation citoyenne, combinée à un fonctionnement en réseau au sein de l'administration, représente ainsi une étape cruciale pour pérenniser ces méthodes. A l'instar des grands plans de formations à la transition écologique ou à la conduite de projet, les formations regroupant tous les usages de l'intelligence collective permettraient à tous agents publics de déployer dans leurs missions des ateliers de co-construction, des dispositifs décisionnels incluant la société civile ...

La formation permettrait aux agents de s'autoriser à innover via ces pratiques, participant ainsi à aboutir à « des acteurs légitimes et autorisés à participer au fonctionnement et au renouvellement des activités et des missions de service public » (Warin, 1997). Ce recours plus courant à la participation permettrait de construire et de favoriser une cohésion sociale et un apprentissage collectif (Neveu, 2002).

Pour garantir une mise en application efficace et pertinente, il est indispensable de ne pas sous-estimer le besoin de garantir une véritable qualité de l'ingénierie participative. Aussi, « pour concevoir, animer et accompagner des processus complexes, il convient d'avoir recours à des savoirs et à des professionnels qui les connaissent et savent les utiliser à bon escient. C'est souvent faute d'avoir investi dans cette ingénierie de la participation que nombre de politiques échouent » (Loïc Blondiaux, *Article Vie publique, La démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible*).

Plus largement, il est nécessaire de répondre à « l'impératif participatif » plébiscité dans notre société, et de faire des services publics des acteurs proactifs de l'innovation participative.

L'engagement de formation contribue fortement à réaliser ce dessein, indispensable pour professionnaliser la participation dans nos administrations.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Cet engagement répond à l'impératif de participation prôné par le PGO qui repose sur l'idée que la collaboration entre gouvernements et citoyens peut conduire à des politiques plus efficaces, plus inclusives et mieux adaptées aux besoins réels de la société. Les processus de cocréation et de consultation favorisent une gouvernance plus ouverte et renforcent la confiance entre les citoyens et leurs gouvernements. Pour les opérer, l'Etat doit se doter des compétences nécessaires au sein de son administration. C'est notamment en formant un grand nombre d'agents publics que ces pratiques pourront se massifier.

Une fois formés, ces agents pourront ainsi installer une gouvernance plus inclusive de leurs projets et missions. A moyen et long terme, former les agents publics aux méthodes d'intelligence collective favorise une gouvernance plus transparente, responsable et collaborative.

Quels sont les impacts attendus ?

- Un grand nombre d'agents formés (500 formés par an) via le référentiel DITP
- Une mise en commun des ressources et outils produits par l'Etat et les acteurs de l'intérêt général pour permettre de nourrir une base documentaire commune

Porteur de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Direction Interministérielle de la Transformation Publique – Service Innovation
Parties prenantes à associer	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations de la société civile participant au forum ouvert multipartite (Démocratie Ouverte, Décider Ensemble, etc...)
Jalons clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pérennisation des sessions de formation à la facilitation (1 par trimestre).</i> • <i>Déploiement de formation de formateur à la facilitation :</i> Former des agents à déployer des sessions de formation dans leurs administrations pour garantir l'essaimage des méthodes. • <i>Alimentation et animation du réseau avec la société civile :</i> Programmation de sessions de sensibilisation et de découverte des pratiques d'innovation participative en consortium avec des acteurs de la société civile.

ENGAGEMENT 3

FORUM OUVERT

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Depuis son adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en 2014, la France ne s'est pas encore dotée des outils préconisés par le PGO pour assurer un cadre de co-construction entre les acteurs de l'État et les organisations de la société civile. Il est apparu ainsi nécessaire et utile de créer un espace de dialogue et de co-construction entre les services de l'État et les organisations de la société civile et animer une communauté de membres du PGO.

Quel est l'engagement ?

Titre : Mettre en place et animer dans la durée un espace institutionnalisé de dialogue et d'action entre les acteurs publics et la société civile organisée sur le gouvernement ouvert (espace de type « forum ouvert »)

Description : Hébergé au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE), chambre de la participation citoyenne et de la société civile organisée, le Forum du Gouvernement Ouvert sera l'espace de gouvernance de la France dans le PGO, s'inspirant du modèle du PGO à international et d'exemples mis en place dans d'autres pays membres.

Ce Forum aura plusieurs objectifs : co-construire les plans d'action nationaux en lien avec les politiques prioritaires du gouvernement ; suivre et piloter les travaux de mise en œuvre des engagements ; rendre compte et évaluer les actions réalisées. Sa présidence est assurée par un acteur public et un membre de la société civile, élus lors de la première séance plénière.

Le secrétariat de l'instance sera assuré par le ministère du Renouveau démocratique, chargé du PGO, et le CESE qui convoquent les administrations, rédigent et valident les ordres du jour co-définis avec le comité de direction.

Le comité de direction sera constitué par le(s) président(s) et quatre membres qualifiés de la société civile et de l'administration, élus tous les deux ans en séance plénière. Les membres de la société civile seront sélectionnés par un appel à candidatures ou par convocation directe en fonction des besoins identifiés par les groupes de travail thématiques.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Sur la base des modèles de nos pays voisins et des préconisations du PGO, deux types de réunions sont possibles :

- **Séances plénières.** *Fréquence envisagée* : deux fois par an.
Objectifs : Communiquer sur le travail effectué et prendre les décisions relatives à la gouvernance et aux modalités opérationnelles du forum (membres du comité de direction, chantiers prioritaires traités par les groupes de travail, etc).
- **Groupes de travail thématiques.** *Fréquence envisagée* : une fois par trimestre
Objectif : Définir et travailler sur une feuille de route commune pour la mise en œuvre des engagements.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Cet engagement tire sa pertinence du fait qu'il institutionnalise les modalités de co-construction du plan d'action national, le suivi de l'implémentation des engagements et le droit de redevabilité.

Quels sont les impacts attendus ?

- Permettre aux acteurs publics de (1) s'enrichir mutuellement par le partage régulier d'expériences et de bonnes pratiques ; (2) se nourrir des échanges et des activités menées par la société civile afin de concevoir une action publique plus en phase avec les besoins réels des citoyens.
- Renforcer les collaborations entre les acteurs publics et la société civile.
- Étendre la diffusion des valeurs et des pratiques du gouvernement ouvert en engageant de nouveaux acteurs publics et de la société civile dans les travaux du forum.

Porteurs de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Renouveau démocratique • Direction interministérielle de la transformation publique • Conseil économique, social et environnemental (CESE) • Démocratie Ouverte et d'autres acteurs de la société civile
Parties prenantes à associer	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de recherche IMODEV de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne
Jalons clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Février 2024</i> : Formation d'un groupe de travail multipartite pour valider les modalités de gouvernance, de sélection des membres et de fonctionnement du forum. • <i>Premier semestre 2024</i> : Lancement de la première séance plénière. • <i>Deuxième semestre 2024</i> : Mise en place des premiers groupes de travail thématiques.

ENGAGEMENT 4

SOUTENIR L'INNOVATION DEMOCRATIQUE A L'INTERNATIONAL

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Les questions de transparence, d'accès à l'information, de participation citoyenne se posent partout dans le monde, à l'heure où les atteintes à la démocratie se multiplient. Le PGO constitue à ce titre une communauté de praticiens qui agit pour faire évoluer les pratiques du fonctionnement démocratique, au-delà des scrutins électoraux. Cette communauté agit à plusieurs échelles, en France mais aussi dans tous les pays et territoires qui ont rejoint cette initiative.

En lien avec la priorité 8 du Conseil Présidentiel du Développement, et inscrit dans le CICID en juillet 2023 « Soutenir les droits humains, la démocratie et lutter contre la désinformation », la France s'engage à soutenir, dans sa politique d'investissement solidaire et durable à l'international, les acteurs du gouvernement ouvert et de l'innovation démocratique à l'international.

Quel est l'engagement ?

Titre : Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de la France aux acteurs engagés pour la promotion des principes du gouvernement ouvert, des droits humains et de l'innovation démocratique en Afrique et dans d'autres régions partenaires de la politique d'investissement solidaire et durable.

Description :

- 2024 : Valorisation et poursuite du Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts d'Afrique Francophone (PAGOF) avec l'intégration de nouveaux pays financé par l'Agence Française de Développement (éligibles aux crédits 209 - possiblement en Amérique latine, Balkans, Indopacifique, Moyen orient).
- 2025 : Lancement d'une nouvelle initiative d'appui aux acteurs du gouvernement ouvert avec un focus sur la promotion des droits humains et de l'innovation démocratique dans des régions à forts enjeux de transition/consolidation démocratique (crédit 209 qui pourrait être financé par l'AFD)

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Depuis 2017, la France accompagne des pays d'Afrique francophone membres du PGO pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs engagements relatifs au Partenariat, à travers le projet Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts en Afrique francophones. La première phase du PAGOF (2018-2022) a fait l'objet d'une évaluation externe positive qui a souligné notamment les résultats positifs en matière d'atteintes des engagements vis-à-vis du PGO, le renforcement de la culture du gouvernement ouvert dans les administrations appuyées, une culture du dialogue entre administration et société civile et enfin l'émergence d'une communauté de praticiens entre le continent africain et européen.

Ces résultats positifs amènent la France à poursuivre son action dans les pays partenaires pour accompagner la poursuite des efforts de réforme et d'ouverture. Depuis le lancement de la phase 2 du PAGOF (2022-2025), plusieurs recommandations ont été intégrées. D'autres pourraient l'être à l'avenir, notamment un élargissement de la dynamique au-delà du continent africain et un axe plus important sur les droits humains et l'innovation démocratique.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Cet engagement contribue à :

- Diffuser les principes du gouvernement ouvert dans les administrations, les collectivités territoriales, les parlements et auprès des acteurs de la société civile afin de promouvoir une plus grande transparence et une participation renforcée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Nouer des liens entre acteurs français du gouvernement ouvert et partenaires à l'international afin d'échanger des pratiques, porter des messages de plaidoyer commun (partenariat Nord-Suds, Suds-Suds) ;
- Soutenir des initiatives visant à promouvoir les principes démocratiques tels que la participation citoyenne, la transparence et la redevabilité dans les pays partenaires de la politique d'investissement solidaire de la France, par le biais de financement de projets portés par les OSC, les collectivités territoriales ou les acteurs publics.

Quels sont les impacts attendus ?

Les processus démocratiques sont consolidés dans les pays partenaires de la politique d'investissement solidaire et durable de la France grâce à une meilleure connaissance des principes et des pratiques de gouvernance ouverte et des échanges entre praticiens Nord-Sud-Sud. En particulier, la transparence de l'action publique, la participation citoyenne, la redevabilité et l'accès à l'information sont renforcés.

Porteurs de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères • Agence Française de Développement
Parties prenantes à associer	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs français engagés dans le PAN français (administrations, parlements, OSC françaises) • Autorités des pays partenaires • Innovateurs démocratiques dans les pays partenaires
Jalons clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Début 2024</i> : valorisation du PAGOF lors de la présentation du PAN français ; • <i>Mi 2024</i> : valorisation du PAGOF au sommet Afrique et Moyen Orient du PGO (qui se déroulera au Kenya) ; • <i>Septembre 2024- Juin 2025</i> : Préparation d'une nouvelle phase du programme d'appui au gouvernement ouvert, aux droits humains et à l'innovation démocratique.

ENGAGEMENT 5

STATUT DU CITOYEN PARTICIPANT

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Aujourd'hui, l'accès effectif aux démarches participatives et délibératives exclut en pratique certains citoyennes et citoyens volontaires du fait de contraintes professionnelles, économiques ou encore familiales. En effet, la participation à un exercice de long cours nécessite souvent une adaptation de ses temps de vie et la participation est soumise à l'acceptation de l'employeur.

Ces contraintes ne permettent pas de garantir à tous les citoyens une participation effective à la construction des politiques publiques et engendrent une difficulté de représentation de certaines catégories (ex. : personnes en situation de précarité, familles monoparentales, ouvriers...).

Quel est l'engagement ?

Titre : Définir un cadre pour un statut du citoyen participant

Description : Il s'agit de définir les contours de ce qui pourrait devenir un réel statut pour les participantes et participants à des exercices délibératifs de long cours. Cela pourrait notamment passer par plusieurs axes :

- L'indemnisation des participantes et participants ;
- L'impossibilité pour l'employeur de refuser la participation de son employé ;
- Les modalités de mise en œuvre d'un « congé » citoyen ;
- La mise en œuvre d'un dispositif de valorisation des compétences acquises grâce à la participation à un exercice démocratique.

Cet engagement doit ainsi permettre la participation équitable et effective des citoyennes et citoyens à la construction de l'intérêt général dans le cadre de dispositifs participatifs.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement permettra de légitimer les processus participatifs en question et les décisions publiques qui en découleront, grâce à une meilleure représentativité de ces exercices et une réelle inclusion de tous les publics. Ainsi, cet engagement entend contribuer à la crédibilité des exercices participatifs et délibératifs.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Cet engagement doit permettre la participation effective de toutes et tous, quel que soit le niveau de ressources. Il s'agit de garantir un principe d'équité face à la possibilité de contribuer à la réalisation des politiques publiques. Cela entre en cohérence avec l'axe 2 visant à renforcer l'inclusion et l'engagement citoyen.

Quels sont les impacts attendus ?

La mise en place d'un statut de « citoyen participant » constituerait un progrès important en matière de participation de toutes les typologies de citoyens à l'action publique. La création d'un tel statut marquerait par ailleurs un progrès social important dans la mesure où celui-ci n'a jamais existé autrement que de façon ponctuelle dans certains exercices de consultation (indemnisation des participants, etc.).

A court terme, le statut permettra de créer les conditions d'un engagement facilité des citoyens dans les dispositifs citoyens et de co-construction des politiques publiques, notamment les exercices les plus mobilisateurs en temps, qui présentent toujours un risque de faible participation ou de participation de citoyens ne représentant pas toute la diversité des profils socio-économiques. A moyen terme, la création du statut permettra d'envoyer un signal fort aux citoyens et aux acteurs économiques sur l'importance de s'engager dans ces démarches et la reconnaissance de cet engagement, notamment avec la possibilité de valoriser cette démarche dans les acquis de l'expérience professionnelle.

Enfin, la mobilisation régulière de citoyens de tous les horizons est de nature à renforcer la confiance dans les institutions et les décisions publiques prises.

Porteurs de l'engagement

- Ministère du Nouveau démocratique
- Conseil économique, social et environnemental

Parties prenantes à associer

- Acteurs publics et organisations de la société civile participant au forum ouvert multipartite

Jalons clés

- *Avant la fin de l'année 2024* : Partage d'une proposition d'un cadre de statut du citoyen participant

ENGAGEMENT 6

FRESQUE DE LA DEMOCRATIE

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

En mars 2022, en réponse à une saisine du Premier ministre, le CESE a émis un avis sur « l'engagement et la participation démocratique des jeunes ». Face aux taux d'abstention records et à une méfiance croissante envers les institutions démocratiques, le rapport alerte sur une génération qui se sent parfois exclue du processus démocratique. Il met en avant l'importance de renforcer leur participation active à la vie citoyenne afin que leur voix soit davantage reconnue et effective.

Parmi les préconisations du rapport, la première d'entre elles vise à instaurer une éducation active à la démocratie dès la maternelle, afin de promouvoir l'exercice de la citoyenneté dès le plus jeune âge. Il est suggéré d'adopter des approches interactives, favorisant un apprentissage continu par la pratique, à travers des activités de groupe et des méthodes pédagogiques coopératives. C'est à cet enjeu que doit répondre cet engagement.

Quel est l'engagement ?

Titre : Développer de nouvelles modalités de diffusion de la connaissance des institutions démocratiques et ainsi favoriser l'engagement civique des jeunes à travers la création puis la diffusion massive d'une « Fresque de la démocratie »

Description : En s'inspirant du concept de la Fresque du Climat, à laquelle plus d'1,5 million de Français ont déjà participé, il s'agit de créer une « Fresque de la Démocratie » pour sensibiliser les citoyens au fonctionnement de l'action publique, aux rôles de nos institutions, en les invitant à explorer de façon ludique les mécanismes de notre vie démocratique.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Ce projet implique la création d'un support visuel interactif, conçu pour être utilisé dans des ateliers, des séminaires et des événements éducatifs. Cette fresque pourrait inclure des sections consacrées à la répartition des pouvoirs, aux processus électoraux, aux droits fondamentaux, et à d'autres aspects essentiels de la vie démocratique. Chaque composant serait accompagné d'explications claires et accessibles pour promouvoir une compréhension approfondie et participative.

En favorisant l'interaction, cette « Fresque de la Démocratie » a vocation à encourager le dialogue et la réflexion collective, mais aussi à rendre accessible au plus grand nombre, et notamment aux plus jeunes, les grands enjeux liés au fonctionnement de la vie publique.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

L'embarquement, pour imaginer puis mettre en œuvre cette « Fresque », de parties prenantes variées issues de la communauté éducative, du monde de la recherche, de spécialistes du design, de l'innovation ouverte et de la participation citoyenne positionne l'engagement en cohérence avec les valeurs, principes et standards du partenariat pour un gouvernement ouvert.

L'opportunité d'intégrer aux travaux un groupe d'élèves, selon des modalités et une temporalité à préciser, est par ailleurs à considérer.

Quels sont les impacts attendus ?

3 niveaux d'impact sont attendus :

- Mieux comprendre les enjeux de la vie démocratique : cette Fresque doit faciliter la production d'outils constituant autant de moyens accessibles et engageants pour explorer et faire comprendre le fonctionnement de notre système politique ;
- Promouvoir le dialogue : Les formats envisagés doivent encourager le dialogue et le débat constructif sur des questions politiques, ce qui est essentiel pour renforcer la démocratie. Ce dialogue se déploie entre les élèves, avec les professeurs, ainsi qu'avec les praticiens experts des institutions qu'il serait pertinent de mobiliser ;
- Partager des idées : L'identification de « terrains » réels (par exemple les classes d'éducation morale et civique) offre une occasion unique de réfléchir ensemble aux défis démocratiques et de proposer des solutions à l'enjeu majeur de l'engagement civique des jeunes générations.

Porteurs de l'engagement

- Ministère du Nouveau démocratique (MRD)
- En lien avec les différents ministères concernés, dont le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJS)

Parties prenantes à associer

- Deux acteurs associatifs clés rompus aux enjeux démocratiques sont associés aux travaux : Démocratie Ouverte et Parlons démocratie.
- D'autres acteurs de la société civile et de la communauté universitaire pourront bien sûr être associés / mobilisés aux travaux.

Jalons clés

- *Premier semestre 2024* : Instruction, recherche et travaux de cadrage avec les parties prenantes
- *Deuxième semestre 2024* : Lancement d'une expérimentation avec quelques groupes d'utilisateurs cibles
- *Premier trimestre 2025* : Evaluation des résultats de l'expérimentation
- *Deuxième trimestre 2025* : Consolidation d'une version finale de la « Fresque de la Démocratie »

ENGAGEMENT 7

MOMENT DE VIE « JE VOTE »

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

L'année électorale 2022 montre une dégradation très forte de la participation électorale notamment chez les jeunes. Si l'abstention est un phénomène complexe, la mal-inscription sur les listes électorales est un facteur déterminant de l'abstention chez les moins de 35 ans. (Braconnier, C., Dormagen, J., Gabalda, G. & Niel, X. (2016)). En 2017, 7,6 millions de personnes étaient mal-inscrites sur les listes électorales (31% des 25-34 ans sont mal inscrits). Être mal-inscrit multiplie par trois les chances d'être abstentionniste.

C'est pour cette raison que le Gouvernement s'engage à simplifier le moment de vie « je vote ». Simplifier les démarches administratives en partant des moments clés de vie des Français est l'un des chantiers prioritaires du Gouvernement. L'objectif est de sortir des silos administratifs et considérer le parcours usager dans son ensemble, en identifiant des leviers d'amélioration à chaque étape de celui-ci.

Quel est l'engagement ?

Titre : Simplifier le moment de vie « je vote » et faciliter l'inscription ou la mise à jour d'inscription sur les listes électorales via un parcours numérique optimisé

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement répond aux problèmes couplés de l'abstention et de la mal-inscription en faisant de l'inscription aux listes électorales, et de la vérification/actualisation de son bureau de vote, un 'moment de vie' numérique par ces acteurs publics et para-publics.

Le 3 février 2023, lors d'un atelier de lancement, le MRD, la DINUM, la DITP et des représentants d'associations comme « A voté ! » et « Tous élus ! » ont cartographié le parcours en identifiant les démarches administratives, les acteurs mobilisés et les principaux irritants rencontrés par les usagers.

Par ailleurs, des rencontres ont été planifiées avec un panel de parties prenantes ayant travaillé sur cet enjeu : CNRS, INSEE, acteurs territoriaux (AMF, APVF), MEAE, DILA, etc.

Ces travaux ont permis d'identifier trois étapes particulièrement sensibles, à simplifier en priorité :

- **L'inscription sur les listes électorales**
Principaux irritants identifiés : nombre important de pièces justificatives à fournir, opportunité de proactivité avec la mise en pratique du DLNUF, démarche impliquant le recours à plusieurs interfaces web
- **La demande de procuration**

Principal irritant identifié : numérisation partielle de la démarche avec la nécessité de se rendre commissariat, tribunal judiciaire ou brigade de gendarmerie pour finaliser la demande

- **Les modalités d'information des usagers, notamment au travers des professions de foi**

Principaux irritants identifiés : transmission de documents par voie postale qui ne sont pas lus, interface numérique disponible uniquement pour les inscriptions législatives (ergonomie et accessibilité de l'interface qui est à optimiser).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

La mise en œuvre de ces mesures de simplifications du parcours du votant doit permettre de renforcer la participation des citoyens à la vie électorale.

Quels sont les impacts attendus ?

- A court-terme, permettre l'envoi à tout citoyen opérant une démarche de déménagement en ligne d'une notification « push » l'invitant à vérifier son inscription sur les listes électorales ;
- A plus moyen ou long-terme, réduire le nombre de mal-inscrits en France.

Porteurs de l'engagement

- Ministère de la transformation et de la fonction publiques avec le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et le Ministère du Renouveau démocratique

Parties prenantes à associer

- DINUM
- Associations de la société civile (A voté, Tous Elus...)

Jalons clés

Afin de poursuivre la dynamique engagée et enrichir ce diagnostic, les étapes suivantes ont été proposées par la DITP :

- Dès la rentrée de janvier 2024, réalisation d'une mission d'appui mobilisant les sciences comportementales, afin d'étayer le diagnostic et identifier les freins et leviers à la pratique du vote ;
- En parallèle, réalisation d'immersions en collectivités territoriales et mise en place de travaux communs avec les acteurs associatifs.

ENGAGEMENT 8

CNR SANTE

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Le système de santé doit faire face à différents enjeux : renforcement de l'accès aux soins, développement de nouvelles prises en charge, coordination des soins à l'échelle locale, renforcement des dispositifs de prévention, évolution des métiers de soignants, etc. Ces difficultés touchent les territoires de manière différenciées.

Des solutions adaptées doivent être identifiées au regard des problématiques de chaque territoire, dans une logique d'adaptation et de différenciation. Il s'agit de partir de la réalité vécue par les Français, dans sa diversité territoriale, pour proposer des innovations, des expérimentations, des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés. Il s'agit également de s'appuyer sur les dynamiques locales pour mettre en place des solutions partagées et soutenues localement.

Quel est l'engagement ?

Titre : Répondre au mieux aux besoins spécifiques en santé des territoires en s'appuyant sur les parties prenantes à travers la démarche des CNR santé territoriaux

Description : Le Conseil national de la refondation (CNR) en santé a été lancé le 3 octobre 2022 au Mans. L'objectif : réunir l'ensemble des parties prenantes de la santé – citoyens, professionnels de santé hospitaliers et libéraux, Agences régionales de santé, élus, assurance maladie, associations etc. – pour se concerter et, autour d'un diagnostic partagé des besoins du territoire, répondre au mieux à ces derniers par des solutions locales, concrètes et l'incubation de projets innovants pour améliorer l'accès au soin, la permanence des soins, l'attractivité des métiers et la prévention.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les CNR santé visent à réunir l'ensemble des parties prenantes de la santé – citoyens, professionnels de santé, Agences régionales de santé, élus, etc. – pour se concerter et :

- Définir un diagnostic partagé des besoins du territoire en matière d'accès aux soins et de prévention ;
- Répondre au mieux à ces enjeux en identifiant des solutions locales, concrètes et en incubant des projets innovants.

Les propositions et solutions formulées dans le cadre des CNR en santé sont très diverses ; quelques tendances se dégagent à l'échelle nationale :

- Atteindre « le dernier mètre », par exemple en créant des équipes mobiles de soins et de prévention qui se déplacent dans les territoires mal desservis par l'offre de soins ;

- Intégrer la santé en dehors de ses cadres traditionnels, en s'appuyant par exemple sur la pair-aidance comme levier de médiation entre les malades et le système de santé ;
- Améliorer le service rendu au patient et mettre ses besoins au cœur de l'organisation du système de santé : par exemple, en facilitant son parcours de soins par un accès facilité aux professionnels de santé, en développant le travail en réseau des professionnels de santé sur un même territoire, en réduisant la charge administrative des médecins pour améliorer la qualité du temps passé avec le patient, en réduisant la charge liée aux demandes de certificats médicaux (sport, arrêt de travail, décès, crèche) ;
- Travailler ensemble de manière décloisonnée pour attirer les professionnels de santé dans les territoires qui en ont besoin, par exemple en mutualisant le recrutement de professionnels de santé à l'échelle départementale, ou en facilitant l'installation et l'intégration des professionnels de santé et de leur famille sur le territoire (par un guichet unique qui rassemble sur un même lieu l'ensemble des informations pour les démarches d'installation, par des aides pour l'accès au logement, à la scolarité des enfants, par une modernisation des infrastructures et outils de travail, etc.) ;
- Passer d'une posture institutionnelle de « micro-manager » à une posture facilitatrice, en accompagnant par exemple les collectifs d'acteurs au développement de projets qui leur tiennent à cœur.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

La méthode des CNR permet d'instaurer un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes du système de santé et de coconstruire des solutions adaptées et partagées. Les CNR santé contribuent ainsi à l'objectif de participation et de co-construction de l'action publique.

Les CNR santé répondent également à l'enjeu de transparence et de redevabilité. De fait, dès le lancement du CNR Santé, les avancées des différents chantiers ont été publiées mois après mois par le ministère de la Santé. Une évaluation en continu des expérimentations lancées sera également réalisée, et les expérimentations réussies auront vocation à essaimer dans d'autres territoires.

Quels sont les impacts attendus ?

Après une première phase de concertation entre octobre 2022 et janvier 2023, réunissant environ 10 000 participants sur tout le territoire, l'organisation des Conseils nationaux de la refondation en santé se pérennise, grâce à une gouvernance dédiée au niveau départemental (direction départementale des ARS) et infra-départemental en mobilisant les instances de démocratie sanitaire locale (CTS).

Cette organisation permet d'accélérer le déploiement de projets prioritaires et à impact, accompagné grâce à la mise en place du droit de dérogation des directeurs généraux d'ARS, d'une enveloppe dédiée de 30 millions d'euros dans le cadre du FIR en 2023, et d'un soutien en matière d'ingénierie pour les projets qui le nécessitent. Ainsi, de nombreuses ARS ont fait le choix d'opérationnaliser leurs Projets Régionaux de Santé (PRS) en organisant des CNRs associant les parties prenantes, et aboutissant sur des Contrats Locaux de Santé (CLS), vecteurs contractuels de projets territoriaux en santé.

Porteurs de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Santé et de la Prévention Secrétariat général du CNR
--------------------------	---

Parties prenantes à associer	<ul style="list-style-type: none"> Acteurs publics et privés du système de santé (professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux, établissements de soins, ARS, élus locaux, etc.). Associations et représentants d'usagers du système de santé, de patients et de citoyens.
------------------------------	--

Jalons clés	<p>Les CNR santé irriguent désormais l'ensemble de l'action du Ministère de la Santé et de la Prévention.</p> <p>Les synthèses issues des discussions locales permettent d'orienter et de prioriser les chantiers d'action du Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conformément à l'engagement de la Première ministre, 100 médicobus seront déployés pour amener la santé jusqu'aux territoires les plus enclavés, en partenariat avec les collectivités territoriales ; Pour renforcer l'accès à la santé pour les citoyens et favoriser la coopération des professionnels de santé, 4000 maisons de santé seront déployées partout en France ; Les équipes de l'Assurance maladie sont pleinement mobilisées pour proposer un médecin traitant à chaque patient en ALD dans notre pays ; Pour désengorger les urgences, une campagne de recrutement d'assistants de régulation médicale a été lancée – cette fonction, premier interlocuteur du 15, joue un rôle clé d'orientation des appelants ; Parce que favoriser les solutions locales aux problématiques locales nécessite de faire vivre la démocratie en santé par le dialogue, la loi Valletoux achève la couverture de l'ensemble du territoire en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et la bonne intégration de l'ensemble des parties prenantes.
-------------	---

ENGAGEMENT 9

CNR EDUCATION

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Fort de son maillage territorial, le service public de l'éducation nationale est le premier pilier de notre contrat social républicain. Pourtant, l'école n'arrive pas toujours à tenir sa promesse : celle de permettre à chaque élève de maîtriser les savoirs fondamentaux et de donner, à tous, les mêmes chances de réussite.

Face à ce défi, le Conseil national de la refondation doit permettre d'insuffler un nouvel élan à la politique éducative en prenant appui sur les initiatives locales de chaque communauté éducative volontaire.

Quel est l'engagement ?

Titre : Elaborer des projets pédagogiques répondant aux besoins locaux et de nature à améliorer le niveau des élèves, leur bien-être et à lutter contre les inégalités à travers la démarche du CNR éducation « Notre école, faisons-la ensemble ».

Description : La démarche CNR « Notre école, faisons-la ensemble » a pour objectif de faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles et collectives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, ainsi qu'à réduire les inégalités.

Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et à leurs partenaires et se traduit, sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de leur école, collège, lycée.

Ces discussions, fondées sur le volontariat et la liberté des équipes, associent les personnels, les élèves, leurs parents, les collectivités territoriales, les élus et l'ensemble des partenaires de l'école. Elles permettent de partager la situation actuelle de l'école ou de l'établissement, ses caractéristiques, ses succès, ses objectifs et de faire émerger des idées d'évolution ou de transformation.

Ces concertations peuvent déboucher, à l'initiative des équipes, sur l'élaboration d'un projet pédagogique en appui du projet d'école ou d'établissement. Ce projet, pluriannuel, ne répond pas à un cahier des charges préétabli mais fixe, sur tout ou partie des trois dimensions fondamentales de la politique éducative (excellence, égalité, bien-être), les priorités de la communauté éducative et le plan d'action permettant de les réaliser.

Les écoles et établissements qui le souhaitent et dont le projet pédagogique nécessite un soutien financier bénéficient d'un accompagnement de la part des rectorats et de crédits du fonds d'innovation pédagogique, dont le montant total sur le quinquennat sera d'au moins 500 millions d'euros.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Une méthode nouvelle qui associe l'ensemble des parties prenantes déployée à la maille des établissements scolaires. Il s'agit d'un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement de dégager des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves.

- Cette concertation est fondée sur le volontariat des équipes éducatives ;
- Elle n'est pas enfermée dans le temps : les équipes pourront, à tout moment, choisir de s'inscrire dans cette démarche si elles le souhaitent ;
- Cette démarche est fondée sur la confiance accordée aux acteurs de terrain : il n'y a ni cadre a priori ni « figure de style » imposée ;
- Le droit à l'erreur est constitutif de la démarche : il faut accepter que certaines expérimentations ne prospèrent pas dans leur forme initiale, mais elles doivent permettre aux équipes d'avancer collectivement au service de la réussite des élèves.

Dans chaque académie, une équipe a été constituée au plus près du terrain pour apporter aux directeurs d'école et chefs d'établissement qui le demandent un appui technique pour la construction et le suivi de ces projets innovants. Afin de favoriser le partage d'expériences et l'échange de pratiques inspirantes et de soutenir l'accompagnement de la démarche dans la durée, l'équipe d'appui nationale travaille en lien étroit avec les académies au service de chaque communauté éducative.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

La démarche du CNR éducation « Notre école, Faisons la ensemble » s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sous la responsabilité du directeur d'école, du principal ou du proviseur et se traduit par l'organisation de temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de leur école, collège ou lycée.

En pratique, le directeur d'école ou le chef d'établissement fixe les modalités de ces échanges et veille à associer tous les personnels, les collectivités territoriales, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, selon des modalités adaptées à leur âge et à leur classe. Il n'en porte pas nécessairement l'animation, qu'il peut confier à d'autres membres de la communauté éducative.

Au-delà, la concertation a vocation à être ouverte aux autres partenaires de l'école ou de l'établissement : associations partenaires, notamment pour le continuum temps scolaire/temps périscolaire, mais aussi représentants de la sphère économique, notamment pour les questions relatives à l'orientation des élèves ou encore à leur formation professionnelle. L'association des acteurs du tissu économique local est particulièrement importante pour les collèges, dans la perspective de l'accompagnement à l'orientation, ainsi que pour les lycées professionnels.

La méthode du CNR appliquée à l'éducation est donc totalement en synergie avec les valeurs, principes et standards du PGO dans la mesure où elle permet l'incarnation très concrète du dialogue entre les acteurs publics et la société civile afin de refonder le service public de l'Education nationale depuis et jusqu'au « dernier kilomètre ».

Quels sont les impacts attendus ?

Les projets peuvent porter sur tous types de sujets, avec trois axes fondamentaux : excellence, bien-être et égalité des chances. Ils sont soutenus financièrement via le fonds d'innovation pédagogique, doté de 500 millions d'euros sur cinq ans (2022-2027).

L'objectif est de permettre à chaque école ou établissement porteur de projet d'avoir les moyens d'atteindre ses objectifs, et d'améliorer le niveau des élèves (par rapport aux résultats des évaluations). Pour cela, deux éléments sont essentiels :

- Soutenir humainement, financièrement et hiérarchiquement les initiatives des équipes pédagogiques et favoriser le partage d'expériences ;
- Renforcer l'expertise des établissements et des écoles dans la conduite de projets (appuyé par la formation des cadres pédagogiques, par l'accompagnement des porteurs de projets et inscrit dans une démarche d'auto-évaluation).

Un peu plus d'un an après le lancement des travaux partout sur le territoire national plus de 10 000 projets ont été élaborés par les équipes pédagogiques, dont plus de 4 500 ont déjà été validés et vont d'ores et déjà bénéficier d'un accompagnement humain et financier.

Porteurs de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse • Secrétariat général du CNR
Parties prenantes à associer	<p>En fonction des contextes et des enjeux locaux, il sera possible pour les établissements d'associer l'ensemble des parties prenantes du service public de l'éducation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeurs et personnels • Directeurs et chefs d'établissements • Élèves • Parents d'élèves • Représentants de collectivités territoriales • Élus • Associations périscolaires • Entreprises • Chercheurs • ... <p>Les services académiques et départementaux apportent un soutien de proximité et répondent aux besoins financiers, de formation et d'outils.</p>
Jalons clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>5 octobre 2022</i> : Premier CNR Éducation « Notre école, faisons-la ensemble » à Gasville-Oisème (Eure-et-Loir). • <i>Décembre 2022</i> : Mise en ligne de la plateforme de dépôts de projets. • <i>2024</i> : Chaque établissement est maître de son calendrier et des jalons clés de la concertation.

ENGAGEMENT 10

PLANIFICATION ECOLOGIQUE

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Un réchauffement climatique qui s'accélère, une biodiversité fragilisée, des transitions qui bousculent nos modes de vie. Nous devons nous donner les moyens d'élaborer collectivement une réponse puissante à ces bouleversements.

De fait, la transition écologique est l'urgence du siècle et elle exige une planification de nos actions, de l'échelle planétaire à l'échelle locale, et une accélération de nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation de notre société au changement climatique.

Bâtir des consensus est essentiel pour avancer, mettre en œuvre les solutions que nous connaissons déjà et en imaginer de nouvelles. Il s'agit plus spécifiquement, au-delà des constats, d'identifier des solutions actionnables sur 6 thématiques, déployées en 22 chantiers opérationnels : (1) Mieux se déplacer ; (2) Mieux protéger notre écosystème ; (3) Mieux se nourrir ; (4) Mieux produire ; (5) Mieux se loger ; (6) Mieux consommer.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : l'Etat, les collectivités, les entreprises et les citoyens.

Après un travail à l'échelle nationale, une nouvelle étape s'engage dans chaque région afin de faciliter l'appropriation des objectifs et d'identifier, à l'échelle des bassins de vie, des leviers d'actions qui permettront collectivement de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

En parallèle, il demeure essentiel de poursuivre la sensibilisation et l'outillage de l'ensemble des parties prenantes ainsi que de la population en général, afin de faciliter et de garantir le succès de ce travail collectif.

Quel est l'engagement ?

Titre : Associer un maximum de parties prenantes à la planification écologique du pays en s'appuyant sur des ressources pédagogiques accessibles à tous, en favorisant des modalités d'appropriation interactives et en les mettant en capacité d'agir sur leur périmètre respectif de responsabilité.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Afin de garantir une plus grande efficacité, la coordination de la planification écologique est confiée au Secrétariat général de la planification écologique (SGPE), placé sous l'autorité de la Première Ministre.

Le SGPE a pour mission d'assurer la cohérence et le suivi des politiques à visée écologique, d'initier et de cadrer la mobilisation des ministères et parties prenantes, de coordonner toutes les négociations et enfin de mesurer la performance des actions menées.

Le pôle « engagement » du SGPE vise notamment à s'assurer que l'ensemble des parties prenantes externes à l'administration centrale (entreprises, collectivités territoriales, société civile et grand public) soient associées aux stratégies et initiatives mises en œuvre pour réussir la planification écologique.

Grâce à des échanges réguliers avec ces acteurs externes, le SGPE met en œuvre un certain nombre d'initiatives pour assurer la prise en compte de la diversité des points de vue et favoriser l'engagement de tous.

Trois initiatives phares conviennent ainsi d'être valorisées :

- **Pour les acteurs des territoires : les COP régionales**

Les « COP régionales » sont une série de Conférences des Parties organisée dans chaque région administrative pour engager une discussion à l'échelle du territoire et construire un plan d'actions cohérent et partagé.

Chaque COP mobilise, sous la co-animation du Préfet de région et du Président du conseil régional, tous les exécutifs de la région. Elle pourra aussi mobiliser, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.

Les COP régionales permettront de tenir compte des spécificités de chaque territoire et d'associer les parties prenantes afin de : définir un diagnostic partagé ; conduire un débat autour des efforts à fournir dans chaque secteur ; établir une feuille de route régionale à 2030.

- **Pour les parties prenantes nationales (entreprises, ONG, Etat) : un format d'atelier pour mieux comprendre la planification écologique et se préparer à l'action**

Inspiré par le succès des « Fresques », ce format d'atelier est une expérience ludique et pédagogique qui permet de mieux comprendre la planification écologique, ses leviers d'actions et la façon dont chaque acteur peut prendre sa part à l'effort collectif. Cet atelier propose notamment de se mettre dans la peau des pouvoirs publics, et de confronter ainsi nos limites planétaires avec les enjeux d'acceptabilité sociale. Une façon nouvelle d'entrer dans les coulisses de la planification écologique, d'en comprendre le jeu de contraintes et de se préparer à agir dans ce cadre commun, selon ses propres responsabilités.

- **Pour les citoyens : un dispositif de *coaching* pour accompagner les Français dans la transition écologique**

Énergie, eau, alimentation, mobilité... La crise environnementale change en profondeur tous nos modes de vie. Mais parce que nous n'avons pas les mêmes vies ni les mêmes envies, chaque Française et chaque Français est un cas particulier.

Pour que chacun soit soutenu dans ses efforts, selon sa situation et ses moyens, le Secrétariat général à la planification écologique et ses partenaires créent un service numérique d'engagement (site Internet et application mobile) pour accompagner la transition écologique à l'échelle de chaque citoyen.

Co-construit avec les utilisateurs, ce programme prévoit dans une logique de « pas à pas » une prise de conscience de son empreinte carbone, des conseils du quotidien, des simulateurs d'aides financières, des recommandations de solutions adaptées à sa situation et des communautés d'action.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Cet engagement s'inscrit pleinement dans le pilier « participation » du PGO. Il incarne la méthode du dialogue et de la co-construction avec les parties prenantes externes à l'administration, en promouvant la place des corps intermédiaires et de la société civile dans la planification écologique, en comptant sur leur responsabilisation collective, et en testant avec eux de nouveaux formats d'interactions prompts à les engager.

Quels sont les impacts attendus ?

Pour les COP régionales

La démarche permettra d'accélérer la prise de conscience du rôle de chaque territoire dans la trajectoire nationale 2030, et la nécessité d'une mise en cohérence. L'engagement des territoires est indispensable pour assurer la réussite de la transition écologique et atteindre les trajectoires définies préalablement par le SGPE. Livrable final : une feuille de route régionale à 2030 pour chaque région.

Pour l'atelier

Le format permettra d'accélérer l'appropriation du plan par nos parties prenantes et de faciliter un déploiement décentralisé à la maille des entreprises, des collectivités et des services de l'Etat. Les participants à l'atelier seront ensuite invités à travailler sur leur propre feuille de route à l'échelle de leur organisation.

Pour le dispositif de coaching

Ce futur service permettra d'accélérer la prise de conscience collective de l'empreinte environnementale tout en améliorant le ciblage et l'efficacité des actions à mener et des aides disponibles pour les publics les moins initiés. Nous pouvons espérer un impact rapide sur les comportements individuels, tels que les pratiques de sobriété ou de report modal.

Porteur de l'engagement	Secrétariat général de la planification écologique (SGPE)
Parties prenantes à associer	<p>Parties prenantes pouvant être mobilisées (Liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État et établissements publics : préfecture de région, DGEC, DREAL, DDT, DREETS, Ademe, Cerema, OFB, Météo-France, agence de l'eau, etc. • Collectivités : conseil régional, conseil départemental, EPCI, association locale des maires, autorités organisatrices de l'énergie ou de la mobilité si elles sont distinctes, ORB, etc. • Parlementaires et élus locaux • Représentants de filières et/ou grandes entreprises des secteurs concernés dont, en particulier : industrie, énergie, bâtiment, transports et agriculture • Organismes de recherche, d'enseignement supérieur et think tank • ONG environnementales et de la cohésion territoriale (FNE, LPO, WWF, Shift project...) • Financeurs : Bpifrance, Banque des territoires, Caisse des dépôts, etc.
Jalons clés	<p>Pour les COP régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Novembre 2023</i> – Lancement et phase de diagnostic • <i>Printemps 2024</i> – Débat • <i>Été 2024</i> – Etablissement des feuilles de route <p>Pour l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Printemps - été 2023</i> – Conception • <i>Novembre 2023 - janvier 2024</i> – Phase de tests et ajustements : • <i>Février 2024</i> – <i>Déploiement</i> : février 2024 <p>Pour le dispositif de coaching</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Janvier - octobre 2023</i> – Conception et première version • <i>Décembre - juin 2024</i> – Phase d'expérimentation fermée • <i>Été 2024</i> – Déploiement national

ENGAGEMENT 11

CREER UNE CULTURE DU NUMERIQUE

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Des tensions existent aujourd'hui autour du numérique - et des données - du fait d'un manque de compréhension de ce que cela couvre, d'un déficit d'information et de pédagogie, de difficultés de repérage des données, de leurs usages et mises à dispositions de la communauté (entendu comme société civile). Ces difficultés sont aussi liées, en partie, au fait que le sujet est traité par secteur (la santé, l'environnement, le transport, le numérique...), ou sur un champ particulier du numérique (l'open data, inclusion numérique, ...). L'attention portée au citoyen étant restreinte le plus souvent au sujet de la fracture numérique et de son inclusion.

Quel est l'engagement ?

Titre : Renforcer une démarche participative, de dialogue social et d'information pour créer une culture du numérique et de l'IA.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Le Health Data Hub propose de travailler de concert avec les collectivités territoriales et les associations de la société civile pour construire et diffuser une culture du numérique commune et partagée. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des actions menées dans le cadre du 3^{ème} plan d'action national, notamment la conférence de consensus tenue avec France Assos Santé visant à recueillir les propositions citoyennes sur la sensibilisation de la société au partage des données de santé.

En lançant une démarche d'acculturation collective et massive au numérique, l'engagement se donne les moyens de baisser les tensions existantes dans le champ du numérique et des données de santé.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

L'engagement contribue à renforcer les valeurs de participation en ce qu'il intègre les citoyens et encouragera des projets dont ils seront acteurs et bénéficiaires. Il contribue aussi à la transparence du fait de sa perspective d'encouragement à la mise en open data et open source.

Quels sont les impacts attendus ?

Parmi les impacts attendus :

- Augmentation du niveau de connaissance des citoyens eu égard au numérique et aux données de santé ; et du degré de confiance dans les initiatives portées par les structures publiques / collectivités territoriales.

- Augmentation de la participation citoyenne aux initiatives des structures publiques / collectivités territoriales. Au niveau national, il peut s'agir, par exemple, du nombre d'inscriptions dans son dossier médical numérique, projet porté par la Délégation du Numérique en Santé.
- Augmentation du nombre de projets "numérique et données" portés par les collectivités territoriales en relation avec les attentes des citoyens.

Porteur de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Health Data Hub
Parties prenantes à associer	<ul style="list-style-type: none"> • Open data France • Agence nationale de la cohésion des territoires • Conseil National du Numérique
Jalons clés	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un portail d'information patient sur les données de santé et pour faciliter l'exercice des droits • Campagne de sensibilisation grand public et associatif sur la réutilisation des données de santé pour la recherche

ENGAGEMENT 12

LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a consolidé une expérience dans le cadre de la donnée ou de la lutte contre la désinformation qui mériterait d'être mieux partagée auprès de nos ressortissants.

Quel est l'engagement ?

Titre : Partager notre expérience en termes de données et de lutte contre la désinformation auprès de nos ressortissants.

Description : Répartis à l'international, nos ressortissants sont confrontés à des cadrémentations locales disparates, notamment en termes de protection de données personnelles. Lorsque le droit n'est pas assez mature pour protéger l'intérêt de nos ressortissants, il devient nécessaire de s'appuyer sur de bonnes pratiques (gestion de ses données personnelles, hygiène informationnelle, bons réflexes de lutte contre la désinformation, manipulation de l'information dans le cadre des élections, etc.) d'hygiène informationnelle.

Il pourrait être protecteur pour nos ressortissants de bénéficier de l'expérience acquise sur ces sujets par les équipes du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Au-travers de bonnes pratiques et retours d'expérience, le Ministère pourrait porter ces expertises à l'attention du grand public ; par exemple au-travers de contenus vulgarisés et de retours d'expérience.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement a pour vocation d'aider nos ressortissants à développer des réflexes d'hygiène informationnelle.

Pour ce faire, l'élaboration d'un parcours d'acculturation et d'un plan de communication présentant les types de contenus validés (bonnes pratiques, capsules vidéos, bulletins d'alertes, etc.) sont envisagés.

Il s'agit de promouvoir l'adoption d'habitudes et de pratiques visant à garantir la fiabilité, la sécurité et la pertinence des informations que l'on consulte, partage ou utilise en ligne. Cela inclut des comportements tels que la vérification des sources, l'évaluation de la crédibilité des informations, la protection des données personnelles, ainsi que la prise de conscience des risques liés à la désinformation et à la cybercriminalité.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Législateurs et régulateurs tentent, par leur action, de réduire les usages néfastes des données sur le quotidien des ressortissants. Si leur action mérite d'être mieux connue et comprise, le citoyen pourrait être mieux informés des risques particuliers liés aux données (personnelles ou non).

L'engagement contribue :

- Au niveau individuel, à renforcer la culture des données de nos ressortissants ;
- Au niveau sociétal, à lutter contre la manipulation de l'information et aider à créer une hygiène informationnelle collective.

Quels sont les impacts attendus ?

L'engagement a pour vocation d'être un levier sur les sujets suivants :

- Faire bénéficier le grand public de l'expertise acquise par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Réduire l'impact des opérations de manipulation de l'information
- Contribuer à la stabilité de la vie démocratique

Porteur de l'engagement

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – Direction du Numérique

Parties prenantes à associer

- MEAE – Direction de la communication
- MEAE – Directions politiques
- MEAE – Equipes de l'Ambassadeur au Numérique
- Chercheurs et experts en manipulation de l'information
- Plateformes de diffusion
- Relais d'information (par exemple, le réseau de l'AEFE, des alliances françaises, etc.).

Jalons clés

- *S1 2024* – Elaboration d'un parcours d'acculturation
- *S2 2024* – Plan de communication présentant les types de contenus validés (bonnes pratiques, capsules vidéo, bulletins d'alertes, etc.)
- *S2 2024* – Mise en œuvre des publications et sessions d'échanges auprès de chercheurs et experts en manipulation de l'information.

ENGAGEMENT 13

BAROMETRE

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Depuis 2017, le Gouvernement est engagé pour mettre en œuvre les politiques prioritaires sur l'ensemble du territoire. Une nouvelle méthode de pilotage de l'action publique a été déployée pour que chacune de ces politiques prioritaires ait un impact réel sur la vie des Français.

L'enjeu est à la fois de rendre des comptes en continu sur l'action du gouvernement et de renforcer la confiance des Français envers l'action publique.

Quel est l'engagement ?

Titre : Poursuivre la démarche de transparence et rendre compte des résultats de la feuille de route du gouvernement auprès de tous les Français et jusqu'à la maille locale à travers le Baromètre des résultats de l'action publique

Description : Piloté par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, avec l'appui de la DITP et du Service d'information du Gouvernement, le Baromètre des résultats de l'action publique rend accessible à tous l'avancement précis de chantiers prioritaires du Gouvernement à l'échelle nationale, régionale et départementale.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Lancé en 2021, le baromètre de l'action publique est accessible en ligne sur gouvernement.fr et vise à apporter aux Français plus de transparence sur les résultats de l'action publique, au niveau national et dans leurs territoires.

- Chacun des chantiers prioritaires du Gouvernement est présenté à l'échelle nationale, régionale et/ou départementale. Le baromètre présente une centaine d'indicateurs, dont plus de 80 sont déclinés à la maille locale.
- Pour chaque indicateur, le baromètre propose une valeur initiale, au démarrage du chantier, une valeur actuelle et une valeur cible à atteindre en 2027, quand cela est pertinent. Les objectifs sont fixés à la maille départementale, au plus près des besoins des Français selon les spécificités de chaque territoire.

En mai 2023, une nouvelle ambition a été donnée au baromètre avec trois types d'évolution :

- Un baromètre plus accessible, enrichi de contenus pédagogiques sur les réformes et les politiques publiques dont il restitue les résultats ;
- Un baromètre plus serviciel : pour chaque chantier, une plateforme de redirection vers les sites du Gouvernement ou des préfetures pour accéder directement à des informations complémentaires et bénéficier des mesures présentées.

- Un baromètre territorialisé : des résultats présentés à la maille locale pour suivre l'avancée des chantiers sur chaque territoire. En novembre 2023, une campagne de communication #Cequichangepourmoi a été lancée par les préfetures avec l'appui du SIG pour valoriser les avancées au niveau de chaque territoire.

Exemple de visuels du baromètre :



Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Le baromètre des résultats de l'action publique concrétise un engagement présidentiel fort et inédit sous la Ve République : la transparence des résultats de l'action publique. Il démontre également la détermination du Gouvernement à améliorer la vie quotidienne des citoyens dans chaque territoire, à accélérer la mise en œuvre des réformes et à renforcer l'évaluation de l'action publique, grâce à un pilotage par les résultats et par la donnée.

De plus, pour chaque indicateur publié, un fichier de données au format CSV est disponible en *open source* sur le site data.gouv.fr.

Quels sont les impacts attendus ?

Le baromètre de l'action publique contribue à renforcer l'information des citoyens et la pédagogie autour de l'action publique, pour renforcer in fine la confiance des citoyens dans l'action gouvernementale.

Il s'agit de :

- Mesurer l'avancée de l'action du Gouvernement dans chaque domaine de la vie quotidienne des Français et valoriser les résultats obtenus.
- Permettre aux citoyens et usagers de mieux comprendre l'action publique : le baromètre présente des contenus enrichis, avec des formats pédagogiques, pour mieux comprendre l'action publique.
- Inviter les citoyens à se saisir des données publiées et ainsi à renforcer la participation au débat démocratique.

Porteurs de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) avec le Service d'information du Gouvernement (SIG)
Parties prenantes à associer	<ul style="list-style-type: none"> • Ministères en charge des politiques prioritaires (producteurs de données) • Préfectures (volet territorial du baromètre et campagnes de communications territorialisées)
Jalons clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mai 2023</i> : publication de la 2^e version du baromètre • <i>A partir de décembre 2023</i> : lancement de la campagne « ce qui change pour moi » dans les territoires

ENGAGEMENT 14

AGORA

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

Agora est une nouvelle innovation démocratique, et une originalité mondiale, visant à rapprocher les citoyens de l'action publique pour faire reculer l'abstention et la défiance démocratique.

L'application s'inscrit dans la continuité des initiatives lancées depuis 2017 par le Président de la République et le Gouvernement, telles que le Grand Débat national, qui ont pour objectif de « massifier » la participation citoyenne et de permettre aux citoyens de prendre part aux décisions qui les concernent.

Quel est l'engagement ?

Titre : Développer et massifier les consultations citoyennes sur les grands enjeux de politiques publiques en s'appuyant sur l'application Agora.

Description : Développement de nouvelles fonctionnalités dans l'application Agora permettant d'organiser une plus grande variété de consultations citoyennes.

Plusieurs chantiers sont en cours de mise en œuvre ou envisagés :

- Organiser des ateliers d'utilisateurs d'Agora au premier trimestre 2024 pour nourrir la stratégie de développement de l'application du retour d'expérience des citoyens ;
- Développer en 2024 des fonctionnalités supplémentaires pour encourager le débat entre les citoyens ;
- Accueillir les consultations d'autres institutions au niveau national (ex : CESE) ;
- Réfléchir aux modalités de mise à disposition d'Agora aux services déconcentrés de l'Etat pour réaliser des consultations territoriales sur des enjeux spécifiques locaux.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'application Agora a fait l'objet d'une phase d'investigation auprès d'un panel de citoyens validant la pertinence de développer une fonctionnalité permettant de participer à des consultations du Gouvernement.

Cet engagement permettrait de proposer dans l'application des consultations citoyennes émanant d'autres acteurs (par exemple : les préfetures ou le CESE).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

La massification des consultations citoyennes permet aux utilisateurs de participer directement aux projets du Gouvernement en donnant leur avis sur des hypothèses de travail concrètes (participation). Elle rend également ces avis plus représentatifs de la population si un maximum de citoyens y participe. Le Gouvernement s'engage à publier la synthèse des consultations (transparence) et les recommandations politiques qui s'y rattachent (redevabilité).

Quels sont les impacts attendus ?

- Accélération de l'appropriation et de la généralisation des démarches de participation citoyenne, tant au niveau des citoyens, que des décideurs publics et des administrations, avec pour objectif, qu'à terme, la participation citoyenne devienne une démarche « réflexe » dans le cadre de la fabrication de la décision et de l'action publiques.
- Réduction de la défiance citoyenne à l'égard des décideurs publics.
- Meilleure prise en compte des préoccupations citoyennes dans les propositions du Gouvernement.

Porteur de l'engagement

- Ministère du Nouveau démocratique (MRD)
- Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)

Parties prenantes à associer

- Direction interministérielle du numérique (DINUM)
- Ministères
- Préfectures
- CESE

Jalons clés

- *Septembre – décembre 2023* : lancement de l'application Agora
- *Janvier – mars 2024* : spécification et maquettage de nouvelles fonctionnalités
- *Mars 2024 – décembre 2024* : développement et déploiement

ENGAGEMENT 15

COMMUNS NUMERIQUES

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

La coopération entre les administrations et les communs numériques libres est un puissant levier pour construire un numérique d'intérêt général et des services numériques résilients et souverains, qui contribuent à la transparence de l'action publique.

Tisser des partenariats de long terme entre l'Etat et les porteurs de communs numériques libres, qu'il s'agisse de communs de la donnée ou de logiciels libres, implique :

- **Pour les organismes publics : de connaître les principaux logiciels libres vers lesquels ils doivent migrer en priorité.** Il faut pour cela identifier 10 logiciels libres dans le socle interministériel de logiciels libres (<https://code.gouv.fr/sill>) et construire une offre de service d'accompagnement à la migration réussie vers ces logiciels libres.
- **Pour les porteurs de communs numériques issus de la société civile : de mieux interfacer les communs numériques libres et les politiques publiques.** Il peut être difficile d'accéder aux ressources publiques, de savoir à quelle porte frapper dans l'administration. Or, se faire reconnaître et accompagner par les services ou les agents de l'État peut être essentiel pour démultiplier leur impact. Il existe de nombreux acteurs au sein de la société civile qui œuvrent pour un numérique d'intérêt général. Parmi eux, des porteurs de communs numériques qui travaillent, parfois militent, pour faire vivre des produits numériques, bases de données ou de contenus ouverts, conçus et maintenus par des communautés de contributeurs à l'échelle nationale, voire mondiale. Pour cela il faut renforcer les coopérations entre l'Etat et les initiatives citoyennes porteuses de communs numériques, au service de l'intérêt général avec l'accompagnement de l'Accélérateur d'initiatives citoyennes.

Quel est l'engagement ?

Titre : Tisser des partenariats de long terme entre l'Etat et les porteurs de communs numériques libres

Description :

- **Sous-engagement 1 :** identifier les 10 logiciels libres indispensables du SILL et construire une offre d'accompagnement à la migration vers ces solutions.

L'identification des 10 logiciels libres indispensables et la construction de l'offre de service « migration » doivent mobiliser les référents SILL et la communauté des DPSI de l'État ; ces deux communautés sont mobilisables via la mission « logiciels libres » de la Direction interministérielle du numérique et son département « Appui, conseil et expertise ». La construction de l'offre de service doit adresser des irritants identifiés par les administrations dans ces sujets de migration et proposer une méthode dont pourraient s'emparer librement les organismes publics.

- **Sous-engagement 2 :** renforcer les coopérations entre l'Etat et les initiatives citoyennes porteuses de communs numériques, au service de l'intérêt général avec l'accompagnement de l'Accélérateur d'initiatives citoyennes. L'Accélérateur d'initiatives citoyennes est un engagement qui propose depuis 2022 un espace dédié au sein de l'Etat, où administrations et communs numériques peuvent se rencontrer et créer des liens durables. Pour cela, nous soutenons le développement de cas d'usages concrets dans l'Etat, avec les administrations qui utilisent des communs numériques.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Sous-engagement 1 : L'identification collective des 10 logiciels libres indispensables répondra à un large besoin, et la mise en place d'une offre de service permettra d'objectiver ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans les migrations vers des solutions open source, avec la possibilité d'itérer pour proposer *in fine* un chemin de succès pour toutes les administrations.

Sous-engagement 2 : L'AIC travaille avec un portefeuille de communs numériques issus de la société civile sélectionnés par appel à projets. Pendant au moins 12 mois, l'AIC expérimente avec eux et des administrations partenaires, différentes manières de coopérer et de travailler ensemble autour de cas d'usages concrets. L'équipe propose un accompagnement sur-mesure à 360° aux projets de son portefeuille. Cela se traduit par la mobilisation de ressources en interne (coaching par les membres de l'équipe) ou externes (partenaires experts, financements). L'accompagnement se fait sur plusieurs volets :

- **Consolider le projet**
L'AIC fait bénéficier aux projets des compétences et de la méthode beta.gouv pour assurer leur structuration. Par exemple : apport de compétences juridique, financements, mesure d'impact, facilitation.
- **Nouer des partenariats durables**
Facilitation à la compréhension de l'administration. L'AIC appuie l'identification, la prise et poursuite de contacts au sein de l'administration pour accélérer le déploiement des projets.
- **Apporter des expertises**

L'AIC apporte un appui technique aux projets. Sur la stratégie de déploiement, l'organisation de l'équipe, méthodes de travail, l'évolution du produit (développement, UX), communication, support utilisateurs etc.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Ces deux engagements sont en phase avec les valeurs de transparence de l'action publique, de recours à des solutions libres et de co-construction de l'action publique avec les initiatives citoyennes issues de la société civile.

Quels sont les impacts attendus ?

Sous-engagement 1 : Un plus grand respect de l'article 16 de la loi pour une République numérique.

Sous-engagement 2 :

- Impact 1 : Améliorer les modes de coopération de l'action publique avec la société civile
- Impact 2 : Rendre l'innovation des administrations plus efficiente et plus résiliente et plus transparente.
- Impact 3 : Améliorer la territorialisation de l'action publique en diffusant des solutions auprès des services déconcentrés, opérateurs, établissements.
- Impact 4 : Améliorer le service rendu aux usagers autour d'impacts concrets qui changent leur quotidien.

Porteur de l'engagement

- Mission logiciels libres, Direction interministérielle du numérique (DINUM)

Parties prenantes à associer

- Projets du portefeuille AIC (Pyronear, uMap, Primtux, Open Food Facts)
- Ministères, collectivités et opérateurs concernés par les cas d'usages
- Conseil national du numérique
- Société des communs
- Coop des communs
- Data for Good
- Bayes Impact

Jalons clés

- *Mars 2024*, validation par la DINUM et élargissement de l'accompagnement à de nouveaux communs numériques. Transfert de la méthodologie d'accompagnement des communs numériques à d'autres parties prenantes publiques pour essaimer la démarche.

ENGAGEMENT 16

OBSERVATOIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA DONNEE

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

L'article 14 de la loi pour une République Numérique de 2016 prévoit que la mise à disposition des données de référence constitue une mission de service public relevant de l'État en vue de faciliter leur réutilisation.

Sous la coordination d'Etalab, le service public de la donnée de référence (SPDR) vise à mettre à disposition les jeux de données qui constituent une référence commune pour nommer ou identifier des produits, des services, des territoires ou des personnes. A ce jour, neuf jeux de données sont catégorisés comme des « données de référence ». Un des points communs de ces jeux de données de référence est leur caractère national, global. Leurs identifiants "pivot" servent à croiser un très grand nombre d'autres jeux de données. Ils ont pour objectif l'exhaustivité, la disponibilité et la fraîcheur dans leur mise à jour.

Quel est l'engagement ?

Titre : **Mettre en place d'un Observatoire du Service Public de la Donnée**

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Dans l'objectif de continuer à renforcer l'utilisation de ces jeux de données et de promouvoir la transparence des données publiques, l'Observatoire du Service Public de la Donnée publiera régulièrement un état des jeux de données concernés. Il mettra l'accent sur la qualité du contenu, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité, la fraîcheur des mises à jour, le respect des formats et spécifications, ainsi que les taux de disponibilité des services de téléchargement et des API. L'observatoire permettra de valoriser le travail des administrations participant à l'amélioration des données.

En parallèle, l'observatoire s'attachera aussi à identifier les jeux de données répondants aux critères du L321-4 et à mettre en place un dispositif favorisant l'amélioration de la qualité des données de référence, conformément aux dispositions prévues par le R321-8 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Cet engagement contribuera à renforcer l'utilisation de ces jeux de données en faisant la transparence sur le principe « des données sur lesquelles vous pouvez compter ».

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

L'engagement est en phase avec les valeurs de transparence de l'action publique.

Quels sont les impacts attendus ?

Un plus grand respect de l'article L321-4 et suivants de la loi du Code des Relations entre le Public et l'Administration, issus de la Loi pour une République Numérique.

La mise en place de l'observatoire permettra :

- Aux administrations d'identifier les points d'amélioration pour garantir une meilleure qualité des données ;
- Aux utilisateurs de pouvoir exploiter plus efficacement ces données afin de les réutiliser.

Porteur de l'engagement

- Etalab, Direction interministérielle du numérique (DINUM)

Parties prenantes à associer

- Data.gouv.fr, DINUM, réseau des AMDAC

Jalons clés

- *Mars 2024*, validation par la DINUM

ENGAGEMENT 17

PROJET ECOSPHERES

Quel est l'enjeu auquel s'adresse l'engagement ?

La découvrabilité et l'accès aux données de la transition écologique sont encore perfectibles, à la fois pour les acteurs des politiques publiques, les chercheurs ou les citoyens.

Dispersion des données au sein du pôle ministériel : 130+ systèmes d'information de partage de données présents sur plus de 50 plateformes, 130+ organisations propriétaires de ces données.

Une étude réalisée ayant recueilli 130 réponses remonte 156 difficultés liées à l'utilisation d'une plateforme de données. Celles-ci s'articulent autour de 6 axes : Qualité des données, Découvrabilité, Acculturation, Valeur d'usage, Réplicabilité, Gouvernance.

Les plateformes thématiques des données environnementales ayant eu plutôt tendance à se multiplier depuis la loi Lemaire de 2016 sur l'open data.

Quel est l'engagement ?

Titre : **Développer les projets de mise à disposition des guichets d'accès centralisés des données, notamment en matière de transition écologique**

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les acteurs publics renforcent leurs travaux en matière d'ouverture des données, dans l'objectif de répondre aux difficultés rencontrées par les utilisateurs et de favoriser leur réutilisation.

Le projet Ecosphères, par exemple, a pour vocation de référencer de manière pérenne et sur chaque territoire les données utiles à l'appui des politiques publiques du pôle ministériel de la transition écologique et énergétique et de la cohésion des territoires répondant aux chantiers France Nation Verte.

Ce portail n'héberge pas directement les données mais "moissonne" les métadonnées des bases de données environnementales ouvertes des administrations déconcentrées (DDT, Dreal...), d'agences de l'État et d'opérateurs.

Il doit fédérer par moissonnage l'ensemble des catalogues de telles données, nationaux ou territoriaux. L'entrée dans le guichet sera soit thématique (eau, biodiversité, déchets...), soit par cas d'usage (parmi les premiers identifiés par Ecosphère(s) : la création d'un plan climat air énergie territorial ou d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation, la réalisation d'un bilan carbone, d'un état des lieux de la biodiversité ou encore le suivi de la rénovation énergétique des bâtiments).

Le guichet utilise la norme de moissonnage reconnue par l'Union européenne (DCAT-AP) est d'ores et déjà adossé à la plateforme nationale data.gouv.fr

Il offrira un service d'autodiagnostic de la qualité d'un patrimoine de données : Qualification des données à partir d'indicateurs basés sur les métadonnées (obsolescence, interopérabilité, découvrabilité, etc.), identification des jeux de données dont les métadonnées gagneraient à être complétées, actualisées, consolidées.

Ce guichet a pour but d'améliorer non seulement l'accès, mais la découvrabilité de la donnée de la transition écologique et énergétique.

Dans cette perspective, des acteurs tels que l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ou Météo France jouent également un rôle central dans cette démarche visant à promouvoir la réutilisation des données qui seront essentielles pour réussir la transition écologique. Pour favoriser l'innovation, Météo France ouvrera à partir de 2024 l'accès à toutes ses données publiques d'observation, de prévision, climatologiques et de prévision du futur.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs du PGO ?

Cet engagement est lié aux outils d'ouverture et de partage de la donnée, de lisibilité de la politique publique. L'accès à l'information sur l'environnement a été consacré par l'article 7 de la charte de l'environnement de 2004, qui affirme le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Quels sont les impacts attendus ?

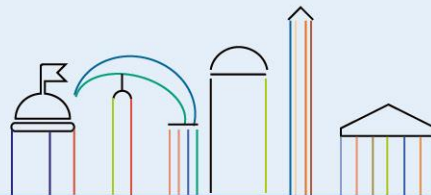
- Facilitation de l'élaboration et du suivi des plans d'action régionaux France Nation Verte
- Construction de nouveaux services à valeur ajoutée

Porteurs de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) • Commissariat général au développement durable (CGDD) • Ecolab
Parties prenantes à associer	<ul style="list-style-type: none"> • Direction interministérielle du numérique (DINUM) • Plateformes territoriales de données • Association Open Data France • Météo France • Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
Jalons clés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Septembre 2023</i> : implémentation sur data.gouv.fr • <i>2024</i> : ouverture de la plateforme, constitution pérenne de sa gouvernance



**MINISTÈRE
CHARGÉ DU RENOUVEAU
DÉMOCRATIQUE,
PORTE-PAROLAT
DU GOUVERNEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce Plan d'action a été conçu sous le pilotage de la
direction interministérielle de la transformation publique
www.modernisation.gouv.fr

Contact :
gouvernement-ouvert.ditp@modernisation.gouv.fr

Décembre 2023